



Janvier 2023

Agir en faveur de la biodiversité

LE GUIDE DES COMMUNES



SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

ÉDITO

Saint-Étienne Métropole est engagée dans une démarche de longue date pour connaître, protéger et valoriser notre biodiversité locale, autant de joyaux qui font toute la richesse écologique de notre territoire et la fierté de ses habitants. De plus, la réalisation d'un Contrat Vert et Bleu signé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de 6 ans a permis l'obtention de la reconnaissance de Territoire Engagé pour la Nature (TEN) par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Grâce à la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne Rhône Alpes (LPO AuRA) délégation Loire et à France Nature Environnement Loire (FNE Loire), acteurs au quotidien de la préservation de la biodiversité, et partenaires fortement impliqués auprès de la Métropole, cette démarche d'animation a pu voir le jour depuis 2021.

Le présent guide s'adresse à mes collègues élus des communes membres de la Métropole dans l'optique de mener des programmations qui permettront de mobiliser vos administrés sur des questions passionnantes mais pas toujours bien connues.

En effet, les compétences que vous exercez en tant que Maire concernent tant la gestion de proximité que le développement territorial. En ce sens, vous êtes au cœur des décisions où les questions de préservation de la biodiversité et de qualité de vie ont toute leur place (éclairage, création et gestion d'espaces verts, protection des milieux...).

Ce guide prend le parti de vous enrichir par une connaissance fine et vulgarisée en présentant des espèces emblématiques qui doivent être préservées pour elles-mêmes et leurs interactions avec d'autres êtres vivants. Elles sont inféodées à des milieux très sensibles pouvant être menacés par les activités humaines. L'enjeu se cristallise autour de la conciliation des usages c'est-à-dire de laisser aussi le vivant s'exprimer pleinement là où l'humain est présent.

Il s'agit de sensibiliser l'ensemble des acteurs de votre commune (habitants, écoles, centres de loisirs, associations...) à l'urgence de s'engager pleinement dans cette démarche pour sauvegarder notre patrimoine naturel.

Le rôle des communes dans cette démarche est essentiel : elles sont au cœur des enjeux de reconquête de la biodiversité, par leur connaissance fine de leur territoire, leur capacité, du fait de leur proximité, à impliquer leurs concitoyens dans des actions de préservation et de gestion durable.

La biodiversité est un atout pour notre territoire, mobilisons-nous pour la préserver !

Mme FAYOLLE Sylvie
2^{ème} Vice-Présidente chargée
du développement durable
et de la transition écologique

Prairie fleurie dans le Parc naturel régional du Pilat

SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

SOMMAIRE

Édito 2

Introduction 3

PRÉSENTATION DES ESPÈCES TOTEMS

Hérisson 7

Effraie des clochers 9

Triton alpestre 11

Paon du jour 13

FICHES ACTIONS

Fiches « Connaissance » 17

Fiches « Protection » 23

Fiches « Sensibilisation » 45

Informations générales 53

Introduction

Saint-Étienne Métropole s'est engagée dans une démarche d'Atlas de la Biodiversité interCommunale (ABC), première étape de la future Stratégie Biodiversité métropolitaine. Les ABC sont des programmes créés lors du Grenelle de l'Environnement en 2007, qui permettent d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel sur un territoire et de mobiliser largement les acteurs autour de cette cause.

Ce projet, élaboré et réalisé en partenariat avec France Nature Environnement Loire et la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes, est financé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et se déroulera jusqu'en été 2023. Une méthodologie nationale a été éditée par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Un ABC comprend :

- des inventaires naturalistes sur la faune et la flore,
- une cartographie des habitats naturels au 10 000^{ème},
- une large partie dédiée à la mobilisation des acteurs.

La Métropole a souhaité mobiliser autour de ce projet le grand public ainsi que les acteurs socio-économiques comme les agriculteurs, mais avant tout, vous, élus et techniciens, qui pouvez agir très concrètement pour le maintien et le développement de la biodiversité de notre territoire.



Mare à Novaciéries (Saint-Chamond) © LPO AuRA



Prairie fleurie © Virginie François - LPO AuRA

Ce catalogue d'actions vous aidera à mettre en place des actions concrètes visant à préserver la biodiversité de votre territoire. Pour illustrer l'usage de ces actions, le choix a été fait de les spécifier au regard de l'enjeu de protection de quatre espèces « Totems » pour leur patrimonialité mais aussi pour leur capacité à favoriser, à travers elles, d'autres espèces. Elles jouent ainsi le rôle de parapluie, protégeant tout un cortège d'êtres vivants.

- **Le triton alpestre**, amphibien qui représente les milieux humides et aquatiques.
- **L'effraie des clochers**, rapace nocturne de nos villages, impactée notamment par la pollution lumineuse.
- **Le paon du jour**, papillon permettant de réfléchir à la gestion des espaces verts et plus généralement aux choix des végétaux dans la commune.
- **Le hérisson**, au fort capital sympathie, sensible à la dégradation du bocage et des prairies mais aussi à l'urbanisation.

Ces quatre espèces sont potentiellement présentes sur toute la métropole si leurs habitats sont préservés. Les fiches suivantes regroupent toutes les informations relatives à ces espèces ainsi qu'un tableau synthétisant les actions à destination de chacune, classées selon leur objectif :

- **C pour « Connaître »** : Mieux comprendre l'espèce et ses habitats de prédilection
- **P pour « Protéger »** : Mettre en place des actions concrètes de préservation
- **S pour « Sensibiliser »** : Impliquer les habitants et passer le relai

Elles sont également répertoriées selon leur niveau d'implication, de ☆ à ☆☆☆. Les initiatives les plus intéressantes seront mises en valeur par Saint-Étienne Métropole lors d'un événement ou lors de communications de la métropole.

Des fiches techniques permettant d'approfondir les actions sont accessibles sur le site engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/soyez-acteur

PRÉSENTATION DES **Espèces Totems**



Hérisson 7



Effraie des clochers 9



Triton alpestre 11



Paon du jour 13





Hérisson d'Europe
Erinaceus europaeus

Mammifère



25 cm de long pour 13 de haut



1 kg

le hérisson



Biologie



Habitat : Parcs urbains, jardins, haies et lisières. Le hérisson se rencontre partout sauf en altitude (1 500 m), du moment qu'il dispose d'arbres ou de buissons pour se cacher.



Régime alimentaire : Insectes, vers, escargots, limaces, baies, parfois des progénitures de micromammifères et des oisillons, etc.

Le hérisson fait partie du club fermé des mammifères capables de se mettre en boule en cas d'alerte, et ce en moins d'un centième de seconde ! Dans cette position, ses quelques 5 000 piquants acérés le protègent efficacement contre ses agresseurs. Leur coloration brun-crème l'aide également à se camoufler dans la végétation. Mais malgré sa cuirasse piquante, il est la proie du blaireau européen et du grand-duc d'Europe, redoutables prédateurs.

Le hérisson est un animal nocturne et chasse donc la nuit, pendant laquelle il peut parcourir près de 4 km, et même nager quelques centaines de mètres si nécessaire ! Essentiellement insectivore, il constitue donc des réserves durant l'été pour pouvoir hiberner le ventre plein, lorsque la nourriture vient à manquer. En été, quand il fait trop sec et que les proies sont peu abondantes, l'animal plonge dans une léthargie similaire : c'est l'estivation.

En période de reproduction, la femelle aménage un nid de débris végétaux dans un endroit peu accessible tel qu'un roncier ou sous une souche d'arbre. Elle pourra donner naissance à environ cinq petits, du printemps à l'automne. Si la femelle entre en estivation pendant la gestation, le développement des petits est suspendu et la mise-bas peut avoir lieu à la reprise de l'activité. Attention ! Si vous repérez un tas de feuilles ou de déchets verts, il ne faut surtout pas les déplacer. Il peut s'agir d'un nid et déranger la mère risquerait de la faire déménager ou pire, de la tuer.



ESPÈCE PROTÉGÉE

Attention à ne pas nourrir les hérissons. Le lait en particulier n'est pas digéré et l'empoisonne !

Menaces

Le hérisson est intégralement protégé en Europe, mais environ la moitié des décès de hérissons sont imputables aux activités humaines :

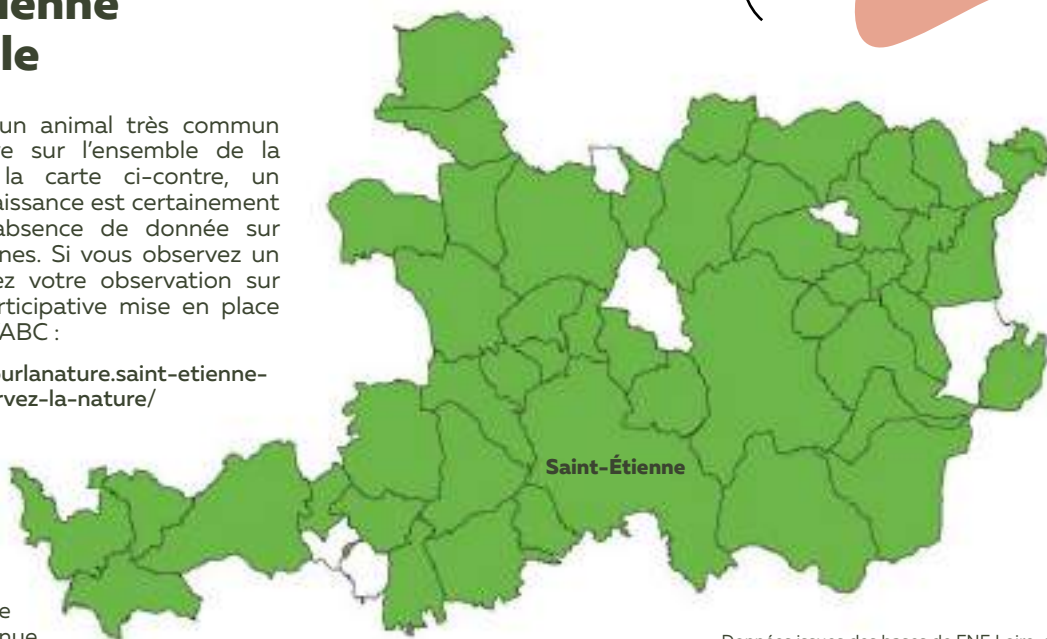
- L'intensification de l'agriculture et notamment l'usage massif de biocides tue les proies du hérisson ou l'empoisonne.
- Les routes entraînent une fragmentation de son habitat et augmentent les collisions.
- Le remembrement agricole, qui s'est accompagné de la disparition des haies et des arbres, a causé une perte d'abris pour le hérisson.

Aussi, les populations régressent de façon impressionnante : en Angleterre, elles ont diminué de 30 à 75 % et il est très probable que les hérissons français subissent actuellement un déclin similaire. (www.hedgehogstreet.org/wp-content/uploads/2017/03/data/SoBH_2015.pdf)

Répartition à Saint-Étienne Métropole

Le hérisson est un animal très commun que l'on retrouve sur l'ensemble de la métropole. Sur la carte ci-contre, un manque de connaissance est certainement à l'origine de l'absence de donnée sur certaines communes. Si vous observez un hérisson, partagez votre observation sur la plateforme participative mise en place dans le cadre de l'ABC :

<https://engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/observez-la-nature/>



© Emilie Joly - FNE Loire

Données issues des bases de FNE Loire, de la LPO AuRA DT Loire et du PNR du Pilat.

Comment préserver le hérisson et son habitat ?

OBJECTIF



CONNAISSANCE

C1 : Diffuser les enquêtes participatives

C4 : Participer à l'enquête « Mission Hérisson »

PROTECTION

P8 : Préserver la petite faune des jardins

P13 : Favoriser le passage de la petite faune

P1 : Préserver et restaurer le réseau de haies

P2 : Préserver les prairies naturelles

P14 : Intégrer la biodiversité au bâti

P7 : Préserver un espace pour la biodiversité sur un terrain communal

P9 : Renforcer la gestion différenciée des espaces verts

SENSIBILISATION

S1 : Mettre en valeur la biodiversité

S2 : Organiser une animation avec une école ou dans une structure socio-éducative

S3 : Organiser une exposition sur la biodiversité

S4 : Organiser une soirée thématique avec les habitants

S5 : Élaborer un jeu de piste pérenne sur la commune

S6 : Organiser un chantier participatif en faveur de la biodiversité

S7 : Favoriser la participation citoyenne aux mobilisations associatives environnementales



© Yves Thomérieux

Sources : Le hérisson – Les Sentiers du Naturaliste, Delachaux et Niestlé, <https://www.fne-aura.org/actualites/ain/le-herisson-territoire-et-alimentation/>, <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/mammiferes-terrestres/herisson-d-europe>
D. Wembridge and S. Langton, 2015, The State of Britain's Hedgehogs, British Hedgehog Preservation Society.

SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole






Zoom sur...

l'effraie des clochers

Effraie des clochers
Tyto alba

Rapace nocturne

 **35 cm**
 **1 m d'envergure**
 **300 à 350 g**



© Yves Thonnérieux

Biologie



Habitat : Hameaux et villages en contexte agricole.



Régime alimentaire : Micromammifères.

L'effraie des clochers est une chouette présente dans le monde entier. En France hexagonale, elle vit principalement dans les bâtiments élevés des villages et des hameaux (granges, clochers, pigeonniers ou maisons abandonnées). Elle chasse dans des milieux ouverts bocagers. L'abondance des proies, surtout constituées de micromammifères rongeurs et insectivores, influe sur sa reproduction. Une à deux pontes sont réalisées par an.

Cette espèce est facilement reconnaissable grâce à ses deux disques faciaux blancs en forme de cœur. Le plumage est principalement clair, passant du blanc grisâtre à des teintes rousses orangées.

Menaces

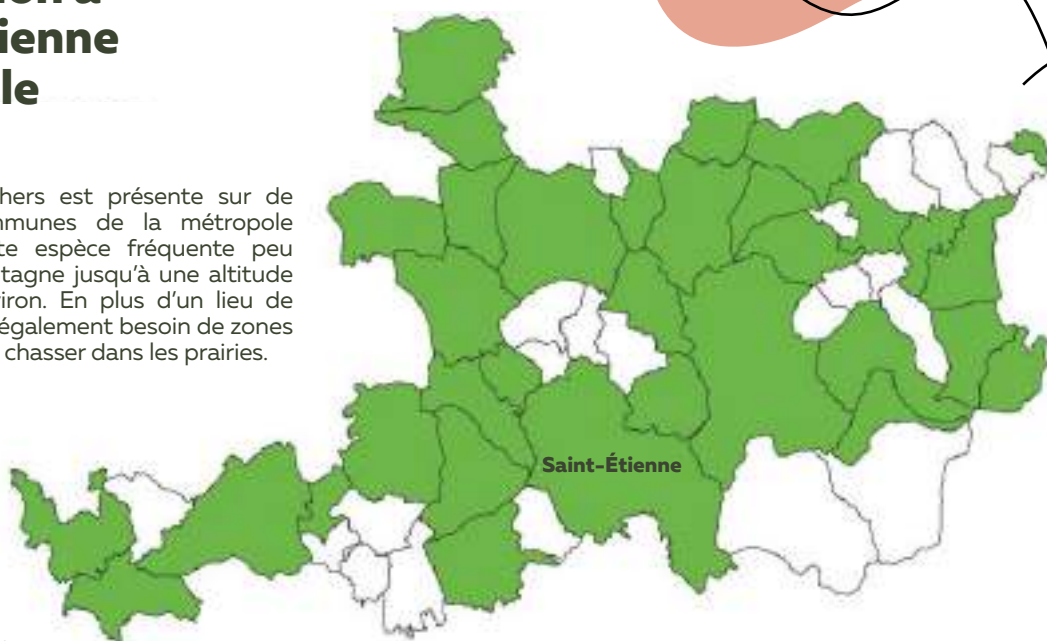
Naturellement, l'effraie est particulièrement dépendante des conditions climatiques hivernales et de la disponibilité des proies. Les hivers rigoureux portent atteinte aux populations surtout s'ils sont suivis d'une année pauvre en micromammifères. Cependant, ce sont maintenant les activités humaines qui lui portent le plus préjudice :

- collisions routières, lignes électriques (2 à 8 % de mortalité par électrocution selon les pays),
- fermeture des bâtiments (clochers, changements de destination par exemple),
- mais aussi des intoxications suite à l'ingestion de proies empoisonnées à la bromadiolone (raticide).

La disparition des prairies bocagères, principales zones de chasse de l'espèce, a dégradé son domaine vital. Les populations d'effraie étaient en déclin jusque dans les années 90 et semblent aujourd'hui se stabiliser au niveau national (LPO, Observatoire des rapaces). Dans la Loire, l'effraie reste peu commune. L'espèce, comme tous les rapaces, est intégralement protégée.

Répartition à Saint-Étienne Métropole

L'effraie des clochers est présente sur de nombreuses communes de la métropole stéphanoise. Cette espèce fréquente peu les zones de montagne jusqu'à une altitude de 1 000 m environ. En plus d'un lieu de nidification, elle a également besoin de zones de bocage afin de chasser dans les prairies.



■ Présence avérée
□ Présence inconnue

© Emilie Joly - FNE Loire

Données issues des bases de FNE Loire, de la LPO AuRA DT Loire et du PNR du Pilat.

Comment préserver l'effraie et son habitat ?

OBJECTIF

CONNAISSANCE

C1 : Diffuser les enquêtes participatives

C3 : Améliorer les connaissances relatives à l'effraie des clochers

PROTECTION

P5 : Favoriser la présence de l'effraie des clochers

P6 : Éteindre l'éclairage nocturne
P14 : Intégrer la biodiversité au bâti

P1 : Préserver et restaurer le réseau de haies
P2 : Préserver les prairies naturelles

P7 : Préserver un espace pour la biodiversité sur un terrain communal

SENSIBILISATION

S1 : Mettre en valeur la biodiversité de votre commune

S2 : Organiser une animation avec une école ou dans une structure socio-éducative

S3 : Organiser une exposition sur la biodiversité

S4 : Organiser une soirée thématique avec les habitants

S5 : Élaborer un jeu de piste pérenne sur la commune

S6 : Organiser un chantier participatif en faveur de la biodiversité

S7 : Favoriser la participation citoyenne aux mobilisations associatives environnementales



© Loup Noaly - LPO AuRA



Zoom sur...

le triton alpestre

Triton alpestre
Ichtyosaura alpestris

Amphibien

70 à 110 mm

4 g



© Yves Thonnérieux

Biologie



Habitat : Mares.



Régime alimentaire : Invertébrés terrestres et aquatiques.

Le triton alpestre est un amphibien, c'est-à-dire que son cycle de vie est à la fois aquatique et terrestre. Il se reproduit dans les mares et y reste de la phase larvaire jusqu'à sa métamorphose à l'état adulte. Les sites terrestres d'hivernage sont situés dans un rayon d'environ 150 m autour du point d'eau. Il apprécie les points d'eau peu poissonneux avec des formations arborées faciles d'accès.

Ce triton se distingue par une bande de ponctuations brunâtres au bas des flancs, avec un ventre et une gorge uniformément orangés. Le mâle présente une crête dorsale basse à bord droit, jaunâtre et noire en période de reproduction.

Menaces

Les amphibiens sont particulièrement sensibles à la crise de la biodiversité. Au moins un tiers des amphibiens d'Europe de l'Ouest sont confrontés à un risque élevé d'extinction à moyen terme. (ACEMAV, 2003).

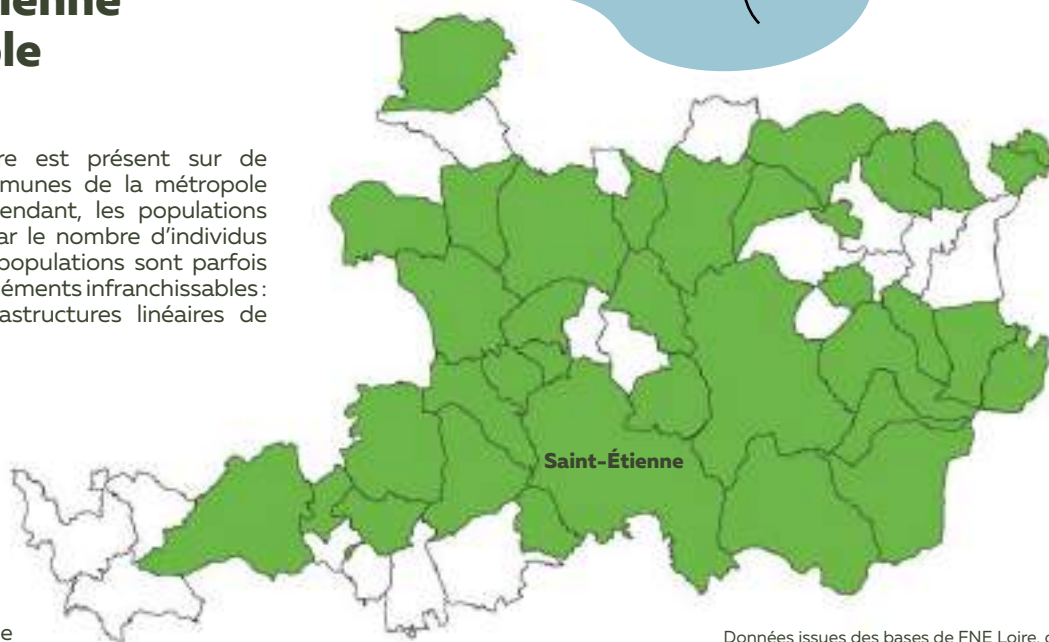
Les causes de cette extinction sont principalement liées à la destruction et l'assèchement des zones humides et des mares. Leurs surfaces ont régressé de 50 à 75 % en un siècle en France (ACEMAV, 2003). L'intensification des pratiques agricoles a également joué un rôle avec la conversion de prairies en cultures (favorisée par le remembrement), le drainage des parcelles, la canalisation des cours d'eau, mais aussi l'enrésinement de certains secteurs. La transformation du paysage avec une multiplication des zones urbanisées et des infrastructures de transport a conduit à des destructions directes de milieux mais aussi à un isolement des populations dont la circulation est devenue impossible. La pollution des sols et des eaux impacte les amphibiens souvent de manière indirecte : acidification du milieu, perturbations hormonales empêchant la reproduction ou la métamorphose.

Enfin, la pêche des grenouilles, bien que réglementée, a encore des effets sur certaines populations ainsi que l'interaction avec certaines espèces introduites par les êtres humains, comme les tortues et écrevisses américaines qui concurrencent les espèces locales, en sont des prédateurs directs ou propagent des maladies.

En France, tous les tritons sont protégés. Il est ainsi interdit de les capturer et *a fortiori* de les déplacer et de les tuer. Il est également illégal de détruire leur habitat. Toute action impactant ces espèces nécessite une autorisation préfectorale. Les zones humides, de par les nombreux services écosystémiques qu'elles rendent, sont également protégées. Leur destruction est fortement réglementée (urbanisation, drainage, etc.).

Répartition à Saint-Étienne Métropole

Le triton alpestre est présent sur de nombreuses communes de la métropole stéphanoise. Cependant, les populations restent fragiles car le nombre d'individus est faible et ces populations sont parfois isolées, avec des éléments infranchissables : urbanisation, infrastructures linéaires de transport, etc.



■ Présence avérée
□ Présence inconnue

Données issues des bases de FNE Loire, de la LPO AuRA DT Loire et du PNR du Pilat.

© Emilie Joly - FNE Loire

Comment préserver le triton alpestre et son habitat ?

OBJECTIF



CONNAISSANCE

C1 : Diffuser les enquêtes participatives

C2 : Améliorer les connaissances sur les mares

PROTECTION

P1 : Préserver et restaurer le réseau de haies

P3 : Protéger les mares

P4 : Créer ou restaurer des mares

P2 : Préserver les prairies naturelles

P7 : Préserver un espace pour la biodiversité sur un terrain communal

P13 : Favoriser le passage de la petite faune

SENSIBILISATION

S1 : Mettre en valeur la biodiversité

S2 : Organiser une animation avec une école ou dans une structure socio-éducative

S5 : Élaborer un jeu de piste pérenne sur la commune

S3 : Organiser une exposition sur la biodiversité

S6 : Organiser un chantier participatif en faveur de la biodiversité

S4 : Organiser une soirée thématique avec les habitants

S7 : Favoriser la participation citoyenne aux mobilisations associatives environnementales



© Antoine Csutoros - FNE Loire - decouvririfaune.fr



Zoom sur...

le paon du jour

Paon du jour
Aglais io

Lépidoptère

5 cm
 d'envergure



© Mickaël Villemagne - FNE Loire

Biologie



Habitat : Imago (adulte) : Parcs urbains, jardins, prairies, friches et lisières de plaine ou de moyenne montagne où le papillon peut trouver des fleurs. Chenille : massifs d'orties.



Régime alimentaire : Imago : Nectar de fleurs. Chenille : Feuilles d'ortie.

Le paon du jour est un papillon aux ailes rouges ponctuées de quatre ocelles bleutés. Les ocelles sont des motifs imitant des yeux et qui dissuadent les prédateurs. Ce papillon se reproduit au printemps et pond ses œufs au revers de feuilles d'ortie. Comme tous les autres papillons, la vie du paon du jour commence sous la forme d'une chenille d'aspect peu engageant. Celle du paon du jour est noire à points blancs et hérissée d'épines. Les chenilles vivent en colonie sur l'ortie et dévorent ses feuilles sans avoir l'air inquiétées par leurs propriétés urticantes. Au bout d'un mois environ, la chenille se construit un cocon dans lequel elle se métamorphosera en papillon. Elle devient ainsi une chrysalide. Près de deux semaines plus tard, le papillon émerge. Comme les goûts changent en grandissant, l'imago boude les feuilles d'ortie et se tourne vers un mets plus délicat : le nectar de fleur. À la fin de l'été, lorsque les fleurs fanent et les températures refroidissent, il est un des rares papillons à pouvoir survivre au stade adulte. Il s'installe au sec dans les cavités des arbres, les greniers des maisons ou encore des cavités souterraines (tunnels, anciennes mines etc.). Grâce à un antigel naturel, le glycol, il peut en effet résister au gel pendant l'hiver. Il sort de sa cachette dès mars et peut ainsi vivre plus d'un an.

Menaces

Malgré son ubiquité (se dit des espèces que l'on rencontre dans des milieux écologiques très différents), le paon du jour semble régresser localement. Plusieurs causes peuvent expliquer ce phénomène :

- L'élimination des massifs d'orties empêche le papillon de réaliser son cycle de vie complet ;
- Le fauchage répété des prairies pendant la période de reproduction peut également lui être dommageable ;
- La raréfaction des prairies naturelles et des friches entraîne celle de sa nourriture et de son habitat.

Répartition à Saint-Étienne Métropole

Le paon du jour est connu sur toute la métropole stéphanoise, hormis sur la commune de Lorette. Cette espèce est présente dans les milieux avec une végétation herbacée d'au moins 40 cm, comme les friches et les boisements mais pas sur les prairies rases ni sur les pelouses. Si vous observez un paon du jour, partagez votre observation sur la plateforme participative mise en place dans le cadre de l'ABC : <https://engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/observez-la-nature/>



■ Présence avérée
□ Présence inconnue

Données issues des bases de FNE Loire, de la LPO AuRA DT Loire et du PNR du Pilat.

© Emilie Joly - FNE Loire

Comment préserver le paon du jour et son habitat ?

OBJECTIF



CONNAISSANCE

C1 : Diffuser les enquêtes participatives

C5 : Améliorer les connaissances des papillons de la commune

PROTECTION

P10 : Préserver les massifs d'orties
P11 : Aménager et gérer des espaces favorables pour les insectes

P2 : Préserver les prairies naturelles
P6 : Éteindre l'éclairage nocturne
P12 : Planter des essences locales dans vos massifs

P7 : Préserver un espace pour la biodiversité sur un terrain communal
P9 : Renforcer la gestion différenciée des espaces verts

SENSIBILISATION

S1 : Mettre en valeur la biodiversité

S2 : Organiser une animation avec une école ou dans une structure socio-éducative
S3 : Organiser une exposition sur la biodiversité
S4 : Organiser une soirée thématique avec les habitants

S5 : Élaborer un jeu de piste pérenne sur la commune
S6 : Organiser un chantier participatif en faveur de la biodiversité
S7 : Favoriser la participation citoyenne aux mobilisations associatives environnementales



© André Ulmer - FNE Loire

Fiches actions

Fiches « Connaissance »	17
Diffuser les enquêtes participatives	17
Améliorer les connaissances sur les mares	19
Améliorer les connaissances relatives à l'effraie des clochers	18
Participer à l'enquête « Mission hérisson »	21
Améliorer les connaissances des papillons de la commune	22
Fiches « Protection »	23
Préserver et restaurer le réseau de haies	23
Préserver les prairies naturelles	25
Protéger les mares	26
Créer ou restaurer des mares	27
Favoriser la présence de l'effraie des clochers	29
Éteindre l'éclairage nocturne	31
Préserver un espace pour la biodiversité sur un terrain communal	33
Préserver la petite faune des jardins	34
Renforcer la gestion différenciée des espaces verts	35
Préserver les massifs d'orties	37
Aménager et gérer des espaces favorables pour les insectes	39
Planter des essences locales dans vos massifs fleuris	41
Favoriser le passage de la petite faune	43
Intégrer la biodiversité au bâti	44
Fiches « Sensibilisation »	45
Mettre en valeur la biodiversité !	45
Organiser une animation avec l'école ou dans une structure socio-éducative	46
Organiser une exposition sur la biodiversité	47
Organiser une soirée thématique avec les habitants	49
Élaborer un jeu de piste pérenne sur la commune	50
Organiser un chantier participatif en faveur de la biodiversité	51
Favoriser la participation citoyenne aux mobilisations associatives environnementales	52

Symbologie des coûts des actions


COÛT FINANCIER


 Jusqu'à 100€


 Entre 100 et 1000€


 Plus de 1000€

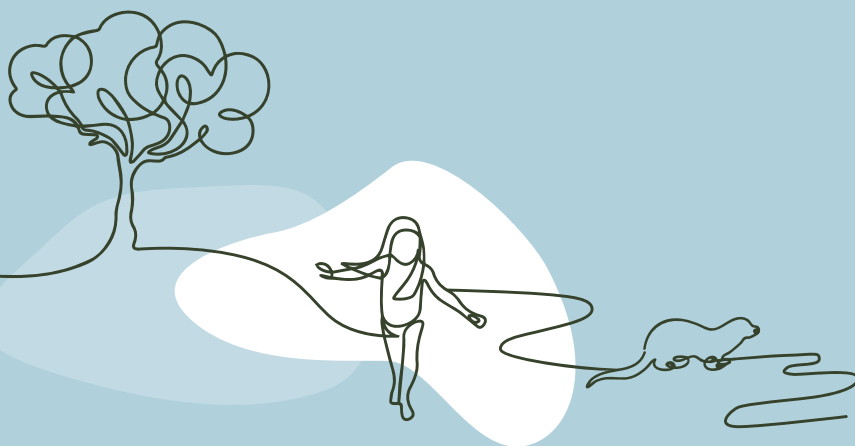
MOBILISATION HUMAINE

 Quelques heures
d'agents et/ou élus

 Implication importante
des élus et/ou des agents

 Quelques jours
d'agents et/ou élus

 Chantier participatif
avec les habitants



Diffuser les enquêtes participatives

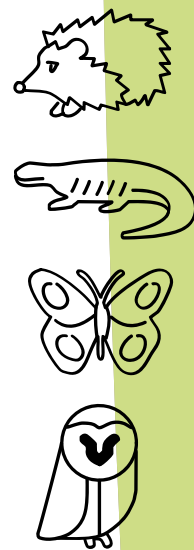
COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Hirondelles rustiques © Philippe Rouyer et Suzanne Bissardon



Contexte

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité de Saint-Etienne-Métropole, un programme d'inventaires participatifs permet à chaque habitant de transmettre de façon simple ses données d'observation de plusieurs espèces de faune et de flore. Elles permettront d'enrichir la connaissance lors du bilan de l'ABC. Elles sont visibles sur le site Internet grâce à l'atlas en ligne : <https://engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/observez-la-nature/>

Des animations sont programmées tout au long de l'ABC pour faire découvrir ces espèces aux habitants. Retrouvez le programme des animations sur <https://engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/suivez-lactu> !

Quatre enquêtes thématiques sont proposées :

- **Écureuil et hérisson** : ces deux mammifères sympathiques, relativement communs, peuvent vivre proches des habitations. Ils sont présents à la fois dans les zones urbaines et rurales.
- **Hirondelles et martinets** : cette enquête regroupe quatre espèces : l'hirondelle rustique, l'hirondelle de fenêtre, le martinet noir et le martinet à ventre blanc.
- **Insectes** : cette enquête porte également quatre espèces ou groupe d'espèces : le paon-du-jour, un papillon coloré, le gendarme, un hémiptère rouge et noir, le lucane cerf-volant, plus gros coléoptère français et les hannetons. Ces derniers sont un groupe d'espèces car ils regroupent différentes espèces difficilement discernables les unes des autres.
- **Flore rudérale** : quatre espèces de la métropole ont été choisies pour cette étude : la grande chélidoine, la cymbalaire des murailles, l'achillée millefeuilles et la vipérine.

Pour aller plus loin :

Il existe de nombreuses enquêtes nationales relatives à la biodiversité.

Ces programmes nécessitent un maximum de contributeurs pour que les résultats soient exploitables.

Des sites Internet, en lien avec le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), recensent l'ensemble des enquêtes nationales sur la faune et la flore : open-sciences-participatives.org ou vignature.fr. Tout le monde peut participer à son niveau, initié ou non.



Ecureuil roux © André Ulmer - FNE Loire



Gendarmes © Antoine Csutoros - FNE Loire

▶ Méthodes d'action

Ces observations sont à saisir sur le site Internet :

<https://engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/observez-la-nature/>

En tant que commune, vous pouvez agir en diffusant une ou plusieurs de ces enquêtes via vos canaux de communication : site Internet municipal, station Illiwap, bulletin municipal, réseaux sociaux, ou tout autre support ! Vous trouverez sur le site Internet de l'ABC des fiches descriptives de chacune des espèces ciblées par ces enquêtes, et notamment leur photographie.

Vous pouvez choisir de communiquer sur l'ensemble des enquêtes ou sur l'une d'elle en particulier.

€ Coûts

Cette action ne nécessite pas de budget spécifique ! Vous pouvez reprendre les textes et photographies disponibles dans ce document ou sur le site Internet pour vos communications.



Vipérine commune © Yoann Boeglin - FNE Loire

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



Améliorer les connaissances sur les mares

COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Contexte

Cette action consiste à mettre à jour la connaissance des mares communales grâce au site Internet (ou à l'application) www.mares-libellules.fr. Ce programme permet à chacun de mieux connaître les mares d'un territoire grâce à un protocole adapté aux non spécialistes. Il est disponible dans la Loire depuis 2021, financé par l'Agence de l'Eau et géré notamment par France Nature Environnement (FNE) sur la région.

Chacun peut y contribuer à son niveau, de différentes manières : simplement localiser une mare, aller un peu plus loin et la décrire à l'aide du formulaire de l'observatoire, ou encore photographier puis identifier les libellules observées autour de la mare avec l'aide du programme Pixel Libellules.

Les mares sont de petites zones humides abritant une faune et une flore particulièrement riches. Elles ont, pour la plupart, été créées par l'Homme pour les services qu'elles rendent : abreuvement des animaux, régulation des eaux pluviales, arrosage du potager, etc. Sans entretien régulier, leur évolution les amène à disparaître (fermeture puis comblement).

Afin de protéger les populations de triton alpestre mais aussi les autres amphibiens, il est nécessaire de créer ou restaurer des mares de bonne qualité sur son territoire. La première étape consiste à connaître la répartition de ces dernières et leur état.



Mare sur Saint-Etienne © FNE Loire

Réglementation particulière

Toutes les espèces d'amphibiens sont protégées. Ainsi, il est interdit d'attraper ces animaux, même pour les déterminer. Il convient donc d'éviter tout dérangement de ces animaux très sensibles (mort d'individus, baisse de la reproduction, etc).

Leurs habitats sont également protégés. Il s'agit des zones humides, dont font partie les mares. Elles jouent de nombreux rôles dans l'écosystème et notamment dans le cycle de l'eau. Elles assurent un rôle d'éponge en régulant les régimes hydriques.

Méthodes d'action

L'objectif est d'obtenir un état des lieux le plus exhaustif possible des mares du territoire. La saisie peut être réalisée par les élus et agents communaux, par une association d'habitants réunis autour du projet ou par des habitants de manière individuelle grâce à l'application.

Pour mettre en œuvre cette action, il faut choisir le public qui réalisera l'inventaire, communiquer à sa destination sur cette action et mettre en place un suivi.

Vous pouvez communiquer auprès des habitants ou d'une association dans vos canaux habituels et demander aux élus et agents communaux de saisir les mares qu'ils observent lors de leurs passages sur le terrain. Une formation peut être proposée par FNE Loire pour la prise en main de l'outil.

Coûts

Cette action n'implique pas un budget spécifique mais peut nécessiter la mobilisation des services techniques.

Pour aller plus loin, les fiches P3 « Protéger les mares » et P4 « Créer ou restaurer les mares » vous permettront de protéger et restaurer une mare ou mieux encore un réseau de mares !

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



Améliorer les connaissances relatives à l'effraie des clochers

COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Effraie des clochers © Jean-Pierre Brunel - LPO AuRA

Contexte

L'effraie des clochers est un rapace nocturne protégé qui s'est adapté pour vivre dans les milieux anthropiques. Elle niche dans les clochers, les granges et les greniers. Elle s'alimente principalement de micromammifères (campagnols, mulots...) et est à ce titre, une alliée des agriculteurs. Autrefois commune dans les campagnes, elle est aujourd'hui en déclin dans le département de la Loire en raison de la fermeture du bâti favorable à sa reproduction, du changement des pratiques agricoles, de l'utilisation de souricides (rodenticides) et des collisions routières.

L'espèce est très fidèle à son lieu de reproduction et, dans le département de la Loire, des sites suivis par des bénévoles de la LPO sont occupés depuis plus de 10 ans (Source : Groupe Rapaces Nocturnes).

L'objectif est d'améliorer la connaissance de l'espèce dans la métropole stéphanoise pour mieux la protéger. Lister les sites de présence et mieux encore de nidification permettra de sensibiliser les propriétaires et de prévenir d'éventuelles destructions illégales. En cas de nécessité, des solutions de médiation permettent une meilleure cohabitation.

La délégation territoriale Loire de la LPO AuRA possède un réseau de bénévoles impliqués dans le recensement de l'espèce et dans la pose de nichoirs. Actuellement, une trentaine de bénévoles suivent près d'une centaine de nichoirs en place. Elle dispose déjà d'une bonne connaissance de la répartition de l'espèce dans le département.

Méthodes d'action

Pour agir, la commune peut lancer un appel auprès de la population, relayer l'affiche prévue à cet effet, demander aux conseillers municipaux et/ou aux agents techniques d'échanger avec les habitants sur leur connaissance du territoire, etc. Une fois ce travail réalisé, la localisation des données de présence et, si possible, des sites de reproduction est transmise soit sur le site de collecte de données naturalistes www.faune-aura.org soit directement aux associations partenaires via engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr. L'effraie des clochers peut être localisée grâce à des observations directes de jour (posée dans des bâtiments : granges, clochers, greniers...) ou de nuit, sa période d'activité.

De nuit, son cri (<https://xeno-canto.org/species/Tyto-alba>) est caractéristique et permet de déceler sa présence. La découverte de pelotes de réjection est également un bon indice de sa présence.



Attention, l'effraie est une espèce protégée. Il est illégal de l'attraper, de la blesser, de la tuer, de détruire son habitat et de la perturber de façon intentionnelle.

Coûts

Vous pouvez communiquer auprès des habitants dans vos canaux habituels.

Si vous souhaitez aller plus loin et favoriser son installation sur votre commune, vous pouvez vous référer à la fiche P5 « Favoriser la présence de l'effraie des clochers ».

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Participer à l'enquête « Mission hérisson »



Exemple d'un tunnel à empreintes pour hérisson © Antoine Meunier - LPO

Contexte

« Mission hérisson » est une enquête nationale mise en place par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et l'université de la Sorbonne.

L'enquête « Mission hérisson » s'adresse à tous. Elle a pour but d'étudier les évolutions des populations du hérisson d'Europe sur plusieurs années, afin de connaître l'état de santé de cette espèce sur le territoire français métropolitain (Corse incluse).

Rejoignez les nombreux participants français à cette étude !

Méthodes d'action

Il est nécessaire de mener le suivi durant plusieurs années. Si vous vous engagez dans cette démarche, il vous suffit ensuite de vous procurer un tunnel à empreintes (ou d'en construire un), de le poser cinq nuits dans votre jardin ou dans la nature et d'identifier les empreintes au petit matin. Vous pouvez reproduire ce protocole autant de fois que voulu en respectant 6 semaines entre chaque session.

Toutes les informations pratiques sont disponibles sur le site Internet <https://missionherisson.org>

Vous pouvez communiquer auprès des habitants ou d'une association dans vos canaux habituels et proposer ce projet aux enseignants de l'école ou aux encadrants du centre de loisirs !

Vous pouvez installer des tunnels sur différents sites emblématiques de la commune : un dans les espaces verts communaux, un autre à l'école qui pourra être relevé par une classe, etc.

Si vous ne souhaitez pas installer un tunnel mais que vous avez observé un ou plusieurs hérissons, vous pouvez remplir facilement l'enquête en ligne par le réseau FNE : herisson.fne25.fr. Cela ne prend que 5 minutes !

Coûts

Une mobilisation des services, et notamment de la communication, peut être nécessaire. Si la commune souhaite directement participer à l'enquête, elle devra prévoir l'achat du ou des tunnels. A noter qu'il est également possible de le fabriquer soi-même.

Pour aller plus loin, la fiche P8 « **Préserver la petite faune des jardins** » permet de vous appuyer pour la mise en place de mesures concrètes de protection.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



un centre de compétences





COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Améliorer les connaissances des papillons de la commune

Contexte

Les papillons sont de très bons indicateurs de la qualité d'un milieu naturel. Leur absence peut indiquer une évolution négative : artificialisation des sols, drainage, urbanisation, utilisation de pesticides... Ils sont étroitement liés à la flore car leur cycle de vie est indissociable d'une ou plusieurs plantes-hôtes. La chenille de paon du jour se nourrit uniquement d'orties ; il est donc plus facile d'observer l'espèce dans un milieu naturel où cette plante est présente, voire abondante.

Cette action consiste à recenser les papillons dits de jour ou diurnes (rhopalocères) présents sur votre commune, à la fois le paon du jour mais aussi les autres espèces.



Paon du jour © Mickaël Villemagne - FNE Loire

Méthodes d'action

Pour réaliser cet inventaire, la commune peut faire appel à un prestataire associatif ou privé. Elle peut aussi mettre à contribution ses habitants en leur demandant de transmettre les photographies de papillons prises sur la commune. Le site

Vigie Nature compte une enquête participative sur ces espèces « Opération Papillons ! ». Les associations pourront apporter un appui technique pour identifier les espèces difficiles. Des aides en ligne existent : quelestcetanimal-lagalerie.com/lepidopteres ou <https://lepidoch.ch/identifier-un-papillon/cle-identification>

Vous voulez aller plus loin ? Demandez un inventaire des papillons de nuit (hétérocères) !



Fleurs de buddleia © Yoann Boeglin - FNE Loire

Alerte Buddleia

Le buddleia, ou arbre à papillons, porte mal son nom. En effet, bien qu'il attire une foule de papillons, cet arbuste ne leur permet pas de se nourrir car il ne produit pas de nectar nutritif. Les insectes sont trompés par l'odeur produite. Ainsi, les individus s'épuisent et meurent avant d'avoir pu se reproduire. Cette plante, de plus invasive, est absolument à proscrire pour les insectes. Elle peut être remplacée avantageusement par du troène ou du sureau.



Machaon © Mickaël Villemagne - FNE Loire

Coûts

Deux possibilités : vous souhaitez obtenir un inventaire le plus exhaustif possible avec des rendus sur les secteurs communaux à enjeux ? Alors demandez un devis à une structure spécialisée (association, bureau d'études...).

Si vous mettez les habitants à contribution, le coût est alors limité mais le niveau de précision et de fiabilité plus restreint.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



COÛT FINANCIER



Préserver et restaurer le réseau de haies

MOBILISATION HUMAINE



Haie multistratifiée à Saint-Bonnet-les-Oules © Emilie Joly - FNE Loire

Contexte

Les haies sont un élément constitutif de nos paysages agricoles. Elles servent de barrières entre les parcelles pâturées, d'abri contre le vent et le soleil, etc. Elles constituent également l'habitat de prédilection de nombreuses espèces sauvages, notamment pour se nourrir, se reproduire ou hiverner.

Ce maillage paysager rend également des services aux êtres humains. En effet, cet écosystème participe à la régulation des eaux, au captage de CO₂ et à la production de biens (bois, baies, miel, etc.). Enfin, il possède une forte valeur paysagère en contribuant à l'identité d'un territoire et à son attractivité touristique et résidentielle. Les haies doivent également être multistratifiées (strates herbacée, arbustive et arborée) pour accueillir au mieux la biodiversité, assurer un brise-vent efficace pour le bétail et les cultures, amener de l'ombre aux animaux d'élevage ou en bord de piste cyclable ou de trottoirs, etc.

Ce paysage est actuellement en danger de disparition : le réseau de haies, malgré les plantations de ces dernières années, reste relictuel.

Une haie plantée avec de jeunes plants garantissant une bonne reprise mettra au moins 10 à 15 ans à devenir mature et donc fonctionnelle d'un point de vue écologique. Alors la première mesure consiste en la préservation de nos haies actuelles !

Les objectifs de cette action sont :

- Protéger/restaurer les haies existantes de votre commune.
- Renforcer le réseau de haies dans les paysages agricoles bocagers et dans les espaces urbains.

En milieu urbain aussi, les haies sont importantes pour la biodiversité en offrant des abris et de la nourriture, notamment pour les oiseaux en hiver. Malheureusement, ces haies sont principalement constituées d'espèces exogènes, voire même invasives (buddleia, herbe de la pampa par exemple), qui ne favorisent aucunement la faune locale. Le remplacement de ces plantations exogènes par des espèces locales peut permettre d'accueillir la biodiversité au cœur des villes et villages.

▶ Méthodes d'action

- Pour préserver les haies, vous pouvez appuyer un règlement ambitieux dans le Plan Local d'Urbanisme (PLUi) intercommunal de Saint-Étienne Métropole visant à protéger les haies existantes. (article L-123-1-5-7° du code de l'Urbanisme).
- La signature d'Obligations Réelles Environnementales (ORE) avec des propriétaires volontaires ou sur des parcelles communales est une mesure juridique offerte depuis 2016 suite à la mise en place de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.
- Garder en propriété les chemins communaux pour éviter l'arrachage des haies attenantes et ainsi maintenir le bocage.
- Pour restaurer ou renforcer le réseau de haies communales, vous pouvez financer des plantations sur votre commune, à la fois sur des parcelles communales mais aussi privées. Idéalement, les haies plantées doivent être constituées de 2 rangs de plants minimum et d'espèces locales et variées. Il existe un label « Végétal local » qui permet de s'assurer de la provenance des arbres et arbustes. La Loire est comprise dans la zone « Massif central »*.
- Organiser des chantiers participatifs avec les agriculteurs volontaires, les écoles et les citoyens.
- Adapter les méthodes de taille pour éviter le passage de l'épareuse et utiliser des méthodes de taille plus douce (lamier). Éviter de tailler chaque année si ce n'est pas nécessaire. La taille doit se faire en dehors des périodes critiques pour la faune et la flore, soit plutôt entre octobre et février.
- Pour les habitants, vous pouvez distribuer des plants d'arbres et d'arbustes « Végétal local » à planter dans les jardins en remplacement d'essences exotiques.

Un accompagnement technique peut s'avérer nécessaire pour des conseils personnalisés à la plantation et des outils ont été mis à disposition des porteurs de projets par un collectif d'acteurs impliqués sur le sujet. Les associations et les techniciens de la Métropole peuvent vous aiguiller vers les possibilités de financement. Le Département de la Loire peut soutenir les collectivités via son programme Nature ordinaire (plus d'informations disponibles sur le site de l'ABC).

Pour acheter des plans de ligneux certifiés « Végétal local », contactez les vendeurs listés sur le site Internet officiel*.

FNE Loire porte également un programme « Sentinelle du bocage** ». Ce dernier permet de signaler les dégradations sur les haies.

€ Coûts

La préservation des haies existantes ne nécessite pas de budget dédié.

Pour une plantation de haies, il faut compter entre 20 et 40 € du mètre linéaire selon le nombre de rangs et les protections apposées sur les plants.

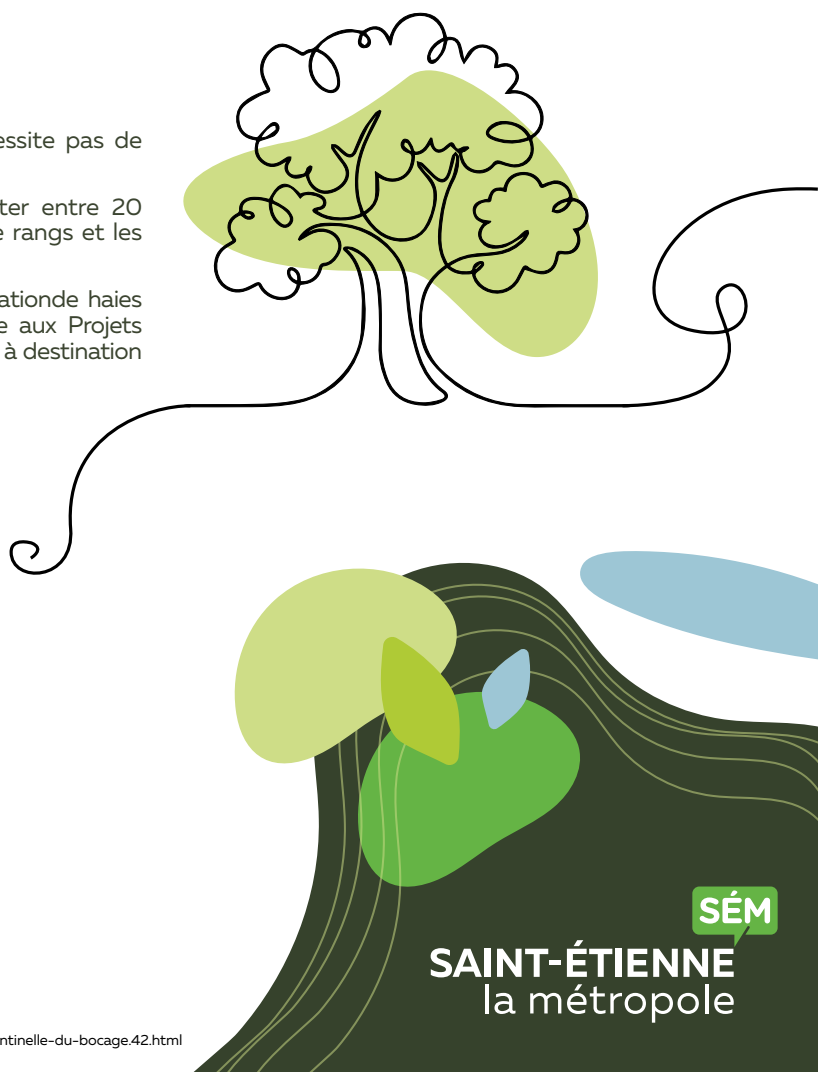
Saint-Étienne Métropole accompagne la plantation de haies dans le cadre des contrats Corridors et grâce aux Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) à destination des agriculteurs.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



Préserver les prairies naturelles

COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Prairie naturelle © Mathieu Mercier - CBNM/C



Contexte

Les prairies naturelles constituent l'habitat de prédilection de nombreuses espèces, des mammifères jusqu'aux insectes en passant par les oiseaux. Elles s'intègrent dans un paysage bocager. Les prairies peuvent être de différentes compositions avec des cortèges d'espèces typiques. Elles peuvent par exemple être sèches ou au contraire humides. L'hétérogénéité de ces milieux permet ainsi d'attirer une variété d'espèces.

Les agriculteurs sont les premiers gestionnaires des prairies. Ces milieux naturels constituent l'outil de travail principal des éleveurs. Une gestion adaptée permet de maintenir la biodiversité et aux exploitants d'atteindre leur(s) objectif(s). Des outils existent pour appuyer encore ce lien comme par exemple les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ou les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

L'objectif de cette action est de maintenir un maximum de prairies naturelles sur votre commune.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr

Méthodes d'action

Différents outils réglementaires permettent de protéger les prairies :

- Classer les prairies naturelles en zone naturelle au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et veiller à la préservation de ces espaces dans le cadre des documents de planification.
- Mettre en place des baux environnementaux sur les parcelles agricoles appartenant à la commune en incluant une clause de non retournement des prairies et des clauses de gestion adaptées aux enjeux de biodiversité (conservation de zones non fauchées, fauche tardive, limitation du chargement de pâturage, mise en place d'enclos...).
- Gérer de façon différenciée les prairies naturelles communales (fiche P9 : « Renforcer la gestion différenciée des espaces verts »).
- Mettre en place des Obligations Réelles Environnementales (ORE), avec les propriétaires intéressés, ou sur des terrains communaux, qui prévoient le maintien des prairies naturelles.
- Encourager l'installation d'agriculteurs ayant des pratiques compatibles avec la conservation des prairies naturelles.

Coûts

Il s'agit principalement d'un engagement politique en faveur de la biodiversité et des prairies naturelles en particulier. Cette action ne nécessite pas de budget spécifique. Cependant, un accompagnement technique et un appui à l'animation de la démarche peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, il est possible de se tourner vers une expertise extérieure.



Protéger les mares

COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Mare sur la commune de Saint-Romain-en-Jarez © Emilie Joly - FNE Loire

Contexte

Les mares sont de petites zones humides, souvent d'origine anthropique, de superficie variable (quelques m² à plusieurs milliers) et de faible profondeur (< 2 m). Le renouvellement de l'eau est limité et son niveau peut varier au cours de l'année. Elles hébergent une faune et une flore spécifiques et rendent de nombreux services. Elles servent notamment à abreuver les animaux d'élevage, à arroser un potager, à réguler les eaux de pluie et donc à éviter l'érosion. Enfin, les mares sont des éléments reconnus du patrimoine local et de nos paysages bocagers. Chacun se souvient avoir, un jour, pataugé dans une mare. Aujourd'hui ce sont les nouvelles générations qui doivent pouvoir découvrir ces plaisirs simples.

En parallèle de la fiche P4 « Créer ou restaurer des mares », le conseil municipal peut avoir un rôle important pour la protection des mares. En tant que décisionnaires des principaux aménagements de la commune, les élus peuvent prêter une attention particulière aux mares lors des travaux sur le territoire et de l'élaboration du PLUi.

L'objectif de cette action est de préserver le réseau de mares existant sur votre commune.

Méthodes d'action

Pour mettre en place cette action, différentes solutions existent en fonction du territoire communal :

- Appuyer un règlement exigeant en faveur des mares et des zones humides dans le Plan Local d'Urbanisme (PLUi) de la Métropole, en cours d'élaboration.
- Encourager la signature d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) avec les propriétaires de mares (voir Informations générales).
- Organiser une table ronde « Retour d'expériences » pour mettre en contact les habitants qui souhaitent créer une mare avec ceux qui en ont créées ou en entretiennent.

Coûts

Cette action ne coûte rien à la commune. Il s'agit d'un engagement moral et politique pour mettre en adéquation la protection de la biodiversité et le développement territorial.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



Créer ou restaurer des mares

COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Mare restaurée à Saint-Bonnet-les-Oules © Emilie Joly - FNE Loire

Sonneur à ventre jaune © Antoine Csutoros - FNE Loire

Contexte

Pour qu'une mare soit fonctionnelle pour la biodiversité, il est nécessaire qu'elle ne soit pas isolée et qu'elle s'intègre dans un habitat naturel propice (réseau de haies, lisières/boisements...). La distance entre elles doit être suffisamment réduite pour que les amphibiens et les libellules puissent la parcourir malgré des capacités de déplacement relativement limitées pour certaines espèces. Certaines caractéristiques sont également importantes pour obtenir une mare fonctionnelle d'un point de vue écologique : pente douce, profondeur limitée...

L'introduction de poissons est très préjudiciable à la biodiversité des mares car la plupart des espèces sont des prédateurs des larves d'amphibiens et de libellules. Les herbivores comme les carpes fouissent la vase, entraînent une turbidité plus importante de l'eau et empêchent le développement d'herbiers aquatiques.

L'objectif de cette action est de renforcer le réseau de mares de votre commune, en restaurant soit une seule mare, soit, et c'est encore mieux, tout un réseau.

Par ailleurs, en fonction du secteur géographique, votre commune peut également être propice à un petit crapaud, le sonneur à ventre jaune.

Dans ce cas, de petits aménagements peuvent être réalisés avec l'appui de la LPO, animatrice du Plan National d'Actions (PNA) sonneur à ventre jaune en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur les communes concernées par la présence de ce crapaud, la LPO de la Loire mène également des actions de création de microhabitats favorables à l'espèce à travers des chantiers bénévoles.

Liste des communes concernées :

Châteauneuf, Farnay, Genilac, Saint-Martin-la-Plaine, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Sainte-Croix-en-Jarez, Saint-Étienne, Saint-Galmier, Saint-Joseph, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Romain-en-Jarez, Saint-Bonnet-les-Oules et Chambœuf.

🎯 Méthodes d'action

Pour mettre en place cette action, il existe différentes solutions en fonction du territoire communal :

- Restaurer ou créer des mares sur des parcelles communales.
- Apporter un appui technique et/ou financier aux particuliers et aux agriculteurs qui souhaitent restaurer ou créer des mares.
- Organiser un chantier bénévole pour la création ou la restauration de mares existantes.
- Aménager et gérer écologiquement des points d'eau (bachats, noues, plans d'eau, réserves incendies, etc.) pour permettre un accueil optimal de la biodiversité.

Une veille doit être mise en place pour éviter le développement spontané d'espèces exotiques envahissantes sur les berges fraîchement travaillées. Le risque d'installation de renouées asiatiques et d'ambrosie peut être élevé sur les zones dénudées en attendant la colonisation par les espèces indigènes.

FNE Loire peut apporter un soutien technique pour vous aider à mettre en place cette action grâce à l'animation du programme « Nature ordinaire » du Conseil départemental de la Loire ainsi qu'un

appui au montage du dossier de subvention. Plus de renseignements sur le site www.mares-loire.fr

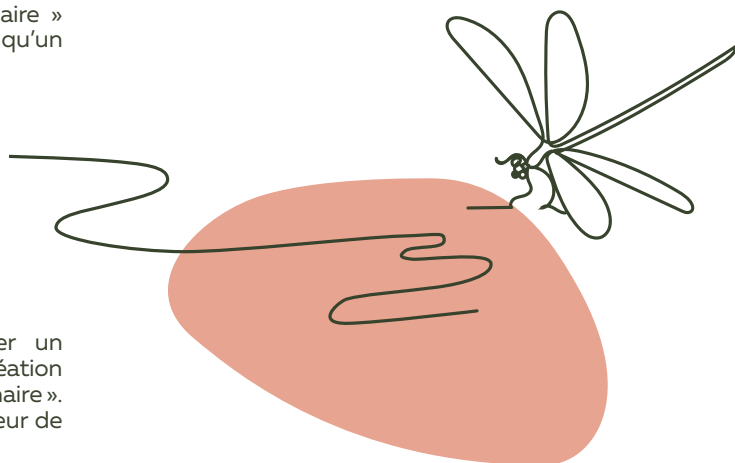
Pour optimiser l'accueil de la biodiversité dans les mares, vous pouvez coupler cette action à d'autres fiches de ce catalogue :

- **Fiche P1** : Préserver et restaurer le réseau de haies
- **Fiche P2** : Préserver les prairies naturelles
- **Fiche P8** : Préserver la petite faune des jardins
- **Fiche P9** : Renforcer la gestion différenciée des espaces verts
- **Fiche P12** : Planter des essences locales dans vos massifs
- **Fiche P13** : Favoriser le passage de la petite faune
- **Fiche S6** : Organiser un chantier participatif en faveur de la biodiversité

€ Coûts

Le Conseil départemental peut apporter un soutien financier à la restauration et à la création de mares grâce à son dispositif « Nature ordinaire ». Ce dernier subventionne les travaux à hauteur de 30 % avec un plafond à 400 € par mare.

Les associations et les techniciens de la Métropole peuvent vous orienter vers la possibilité d'autres financements comme le Fonds vert.



Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Favoriser la présence de l'effraie des clochers



Effraie des clochers © Joël Vial - LPO AuRA

Contexte

L'effraie des clochers est un rapace nocturne protégé qui niche dans les bâtiments accessibles de nos villages et hameaux (tels que les églises, les granges ou les greniers ouverts). La fermeture des bâtiments et des clochers est une cause de raréfaction de l'espèce.

Pourtant cette espèce est très utile car elle se nourrit de micromammifères comme les mulots et les campagnols ! Autrefois commune dans les campagnes, elle est aujourd'hui en déclin dans le département de la Loire en raison de la fermeture du bâti favorable à sa reproduction, du changement des pratiques agricoles, de l'utilisation de souricides (rodenticides) et de collisions routières.

La délégation territoriale Loire de la LPO AuRA dispose d'un réseau d'une trentaine de bénévoles investis de longue date dans le suivi des effraies des clochers. 92 nichoirs ont été installés dans notre département et sont suivis annuellement. En 2022, 23 nichoirs ont accueilli une reproduction pour un total de 62 jeunes.

Plus d'informations sur l'espèce sont disponibles sur les sites Internet de la LPO et du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Que dit la loi ?

En France, les effraies des clochers bénéficient d'un statut juridique qui fait d'elles des oiseaux protégés. Ce régime de protection est issu de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature aujourd'hui codifiée aux articles L411-1 et suivants du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

Pour ces oiseaux, la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids sont interdits tout comme la destruction et la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans leur milieu naturel. La perturbation intentionnelle des oiseaux notamment pendant la période de reproduction est également interdite.

Enfin la loi condamne également la détention, le transport, le colportage, la naturalisation, la vente ou l'achat ainsi que l'utilisation commerciale ou non des effraies des clochers (article 3. AM 29/10/2009). En résumé, il est interdit de porter atteinte aux effraies des clochers, ainsi qu'aux sites de nidification (occupés ou non) et aux couvées.

🎯 Méthodes d'action

Le premier objectif de cette action vise à maintenir au maximum des accès à l'intérieur des bâtiments (églises, granges...). Pour cela, une communication spécifique peut être réalisée auprès des particuliers. En cas de rénovation de bâtiments communaux, église notamment, n'hésitez pas à vous rapprocher des associations partenaires.

Une solution alternative peut être mise en place s'il n'est pas possible d'obtenir ou de maintenir des bâtiments accueillant l'espèce. Elle consiste à installer un nichoir lorsque le bâtiment occupé ne lui est plus accessible. S'il est placé correctement, l'effraie pourrait investir le nichoir. N'hésitez pas à contacter les associations partenaires pour des conseils techniques.

Pour installer un ou plusieurs nichoirs à effraie, il faut commencer par recenser les sites d'accueil favorables sur la commune (granges, clochers, etc.). Vous pouvez ensuite acheter des nichoirs ou les fabriquer.

Attention, pour éviter les déconvenues, il est important de faire valider le site pressenti par les experts associatifs qui pourront vous conseiller.



Nichoir installé dans un clocher dans la plaine du Forez © LPO

€ Coûts

Le coût d'un nichoir est d'environ 70 €.

Il est également possible d'organiser/d'accueillir un atelier construction de nichoirs. Des modèles sont disponibles sur Internet.

A cela il convient d'ajouter le coût de la pose. Celle-ci peut être réalisée par les bénévoles des associations. Attention, ces nichoirs sont volumineux et leur pose est parfois délicate. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de spécialistes.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



Éteindre l'éclairage nocturne

COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE

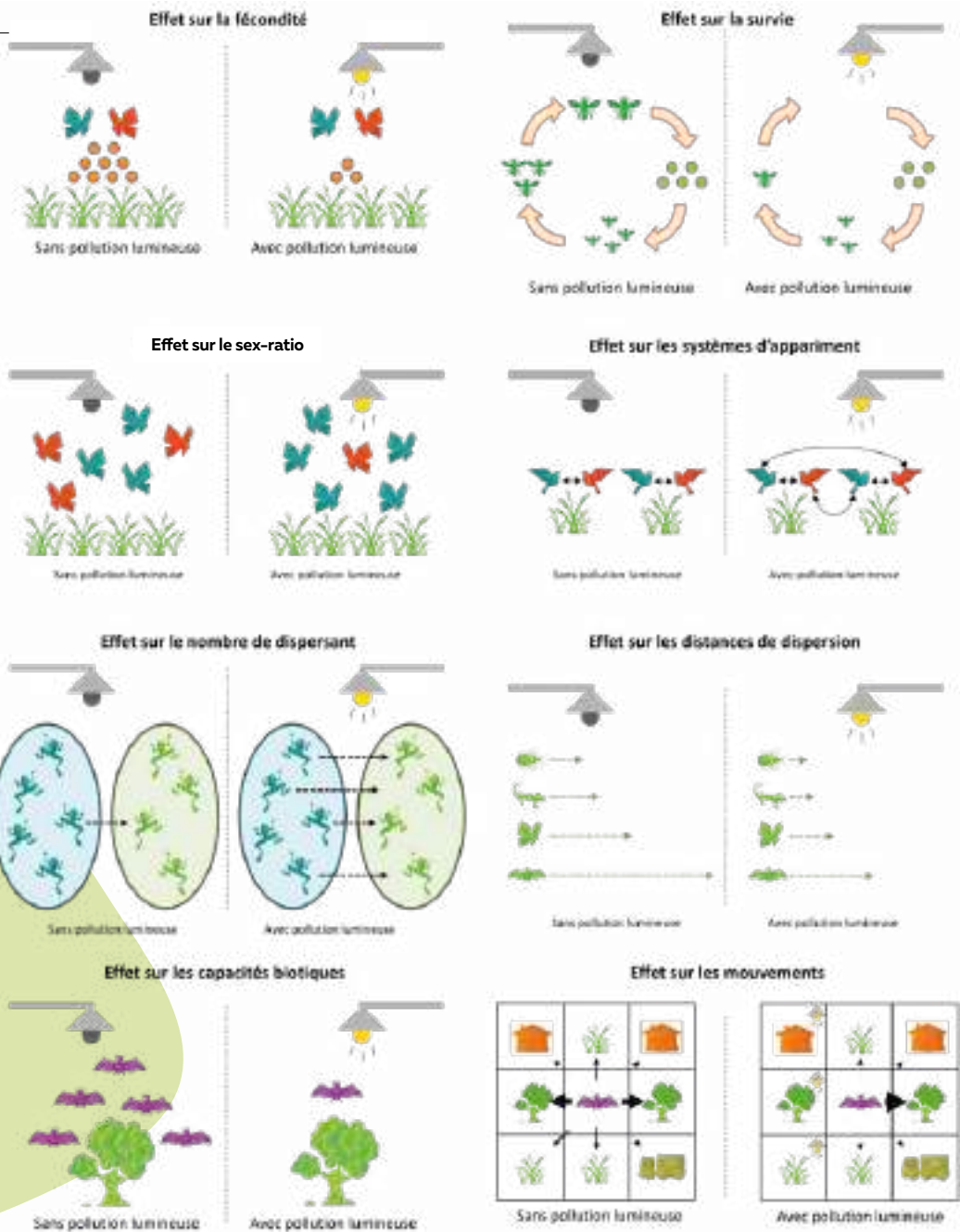


Illustration des impacts potentiels de la lumière artificielle sur les processus à l'œuvre dans la vie des espèces.

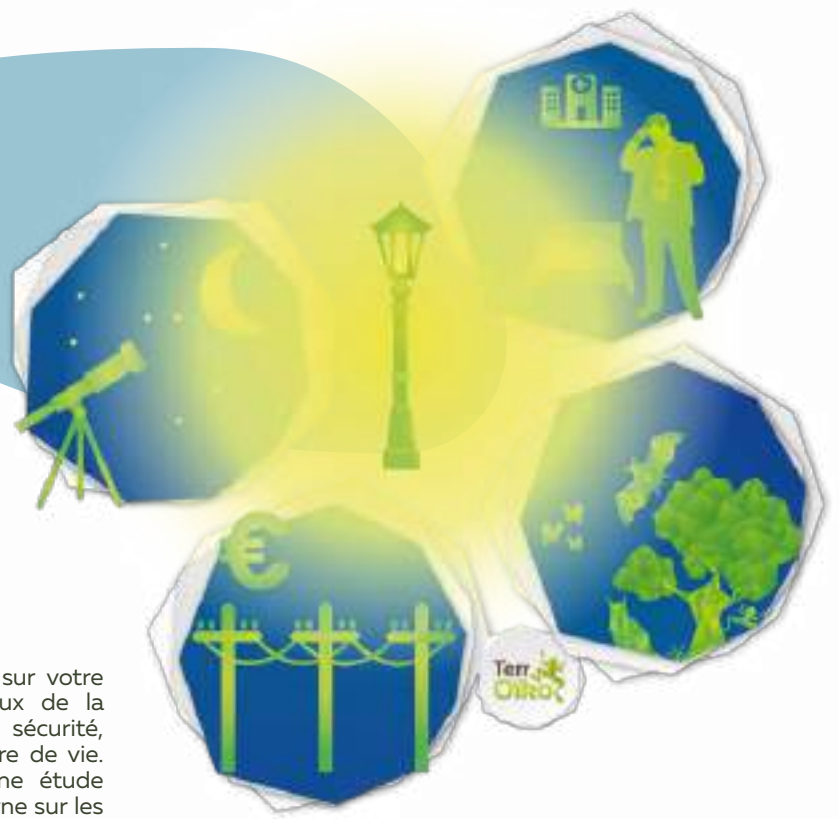
© TerrOiko

Contexte

La pollution lumineuse (lampadaires, écrans publicitaires, vitrines de magasins, etc.) ou lumière artificielle nocturne, est une perturbation qui s'étend à l'ensemble des zones anthropisées mais aussi aux zones de réservoirs de biodiversité. Elle contribue notamment à la perte et à la fragmentation des habitats, exerçant ainsi une pression importante sur la biodiversité.

Les effets de la pollution lumineuse sur la vie animale varient en fonction des espèces, de l'âge, du contexte et de l'activité en cours (alimentation, reproduction, communication...). Il est à noter que les espèces nocturnes (de nuit) mais aussi diurnes (de jour) sont impactées par ce phénomène. Les conséquences peuvent cependant être différentes. Par exemple, les espèces diurnes ont tendance à voir leur activité augmenter, à l'inverse des espèces nocturnes.

Impacts de
la pollution
lumineuse
© TerrOïko



► Méthodes d'action

La mise en place d'une Trame Noire sur votre commune peut faire écho aux enjeux de la pollution lumineuse sur la santé, la sécurité, l'économie d'énergie ou encore le cadre de vie. Néanmoins, elle doit se référer à une étude d'impact de la lumière artificielle nocturne sur les réseaux écologiques des espèces inféodées à un territoire.

Le plan d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Métropole comprend justement un volet sur la thématique de l'éclairage public. Les communes intéressées sont invitées à se rapprocher des services de la Métropole pour bénéficier d'un diagnostic qui comprendra des préconisations adaptées à leur territoire (sites et horaires d'extinction, choix des techniques d'éclairage). Pour coupler l'approche économie d'énergie avec les enjeux biodiversité du territoire, la commune a la possibilité de se rapprocher des associations qui peuvent proposer un accompagnement personnalisé.

Depuis plus de 10 ans, FNE Loire et son association fédérée, l'Association Stéphanosie d'Astronomie M42 (ASA M42), travaillent sur l'ensemble du département pour encourager l'extinction nocturne dans les communes. Des actions de sensibilisation et de formation sont également menées grâce à un partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Éclairage de la Loire (SIEL). Sur le territoire de la métropole, 24 éteignent l'éclairage public en cœur de nuit.

Un autodiagnostic de son parc d'éclairage est possible dans un premier temps. Pour cela, vous pouvez utiliser l'outil simplifié de TerrOïko, disponible sur le site Internet de l'ABC.

€ Coûts

Cette action n'a, en théorie, pas de coût pour la commune et lui permettra au contraire de faire des économies sur le long terme. La lutte contre la pollution lumineuse a également des effets bénéfiques au niveau financier. L'Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Énergie (ADEME) estime qu'une commune peut diminuer ses dépenses d'éclairage public de 20 à 40 % suite à un diagnostic énergétique (en partie subventionnable)*. Toutefois la dépose de matériel, l'installation de minuteurs ou d'éclairages plus économes et moins nocifs (LED de couleurs « chaudes ») peut représenter un investissement initial, amorti cependant au fil des années.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

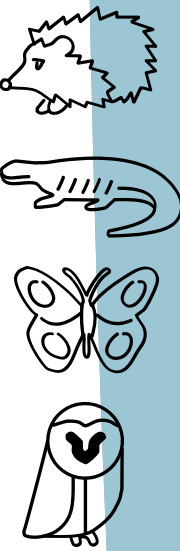
engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr

Bennie et al. 2014, Flachi et al. 2016, Kyba et al. 2017
Navara & Nelson 2007, Holker et al. 2010, Kyba & Holker 2013, Gaston et al. 2014, Bennie et al. 2015
Clark et al. 1996, Voigt et al. 2018
Schirmer et al. 2019

* www.eure.gouv.fr/content/download/11081/68653/file/pollution_lum_et_biodiv.pdf



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Préserver un espace pour la biodiversité sur un terrain communal



Refuge LPO du parc Jacques Brel de Saint-Chamond @ Béatrice Jankowiak - LPO AURA

Contexte

De nombreuses espèces vivent au cœur des villes et à proximité des Hommes. Outre nos animaux totems, l'écureuil roux et les passereaux comme les mésanges peuvent être cités. La gestion des espaces urbains possède un fort impact sur leurs capacités de survie. Aussi, des espèces autrefois dites communes sont désormais en déclin du fait de la disparition de leur habitat comme les boisements. Ces derniers ont eu tendance à être supprimés au profit de l'urbanisation ou de l'agriculture. D'autres ont perdu leur caractère naturel à la suite de plantations et/ou d'une gestion intensive.

Cette action consiste donc à créer sur votre territoire un espace où la biodiversité est préservée. Il s'agit d'un espace vert naturel ou semi naturel qui bénéficie d'une gestion adaptée à la faune et la flore sauvages. Il permet de mettre en valeur les enjeux écologiques sur cet espace afin de sensibiliser les habitants et agir concrètement sur votre commune. Un espace de ce genre permet d'améliorer le cadre de vie des habitants en constituant un espace de respiration ouvert à tous et à la nature.

Méthodes d'action

Trois niveaux d'implication s'offrent à vous :

- Vous pouvez agir en autonomie et laisser un espace en libre évolution par exemple.
- Vous pouvez être accompagnés par une structure de protection de la nature.

Plusieurs parcs urbains ont déjà bénéficié de diagnostics par les associations dans le cadre de leur partenariat avec la Métropole.

Vous pouvez contacter les services des associations afin d'avoir un accompagnement personnalisé pour l'espace que vous avez choisi, qu'il ait été diagnostiqué ou non.

- Vous pouvez intégrer le programme « Refuge LPO » et labelliser un ou plusieurs espaces verts de votre commune.

En intégrant la démarche Refuge, vous vous engagez à améliorer les conditions d'accueil de la biodiversité sur du moyen terme grâce à l'appui des professionnels de la LPO. Vous intégrez alors un réseau départemental et national de collectivités, vous permettant ainsi de bénéficier de nombreuses ressources et retours d'expériences. Cela peut être l'occasion de mobiliser les citoyens autour d'un projet concret et engageant, de créer une dynamique de quartier, d'impliquer les scolaires... Ce site pourra être équipé de panneaux pédagogiques, bénéficier de sorties à destination des écoles et du grand public, etc.



Chaque année au mois de mai, participez à la Fête de la Nature. Cet événement est l'occasion de rassembler les habitants autour de notre patrimoine naturel. C'est l'occasion de partager des moments conviviaux entre les acteurs du territoire (élus, habitants, associations, scolaires, etc.).

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr

Coûts

Le coût dépendra de votre engagement et des ressources en interne.

La démarche Refuge LPO est personnalisée et concertée. C'est un engagement d'une durée variable de 3 à 5 ans. Son coût varie donc en fonction des ambitions de la commune. Saint-Étienne Métropole soutient depuis de nombreuses années la mise en place de nouveaux Refuges LPO sur son territoire. Retrouvez la plaquette explicative Refuge sur le site de l'Atlas de la Biodiversité.



Préserver la petite faune des jardins

COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Un gîte à hérisson
 Avec un simple tas de bois, vous pouvez construire un gîte qui permettra au hérisson de passer l'hiver dans votre jardin, voire même d'y installer son nid pour élever ses petits.

La chambre mesure environ 30 cm de long sur 20 à 25 de large. Prévoyez une hauteur d'environ 20 cm.

En bouchant les interstices entre les bûches (avec de la mousse par exemple), vous isolerez davantage le gîte.

Chambre garnie de feuilles mortes bien sèches (ou de foin) sous laquelle vous aurez installé une planchette de bois pour isoler le nid du sol.

Entrée du gîte

Une fois le gîte mis en place, maîtrisez votre curiosité : déranger un hérisson en hibernation peut le conduire à la mort. En revanche, vous pouvez ameubler le sol à l'entrée du gîte afin que les empreintes d'un locataire éventuel puissent s'y imprimer...

Coinchez les rondins à l'aide de piquets.

Comme toit, installez une planche horizontale surmontée d'une bûche. Le hérisson sera à l'abri de la pluie.

1,50 m environ

Attention à ne pas nourrir les hérissons. Le lait, et même les croquettes pour chats, comme démontré récemment, sont toxiques pour eux. Ils peuvent mourir empoisonnés.

Extrait du cahier CPN (Connaître et Protéger la Nature) dédié au hérisson : www.fcnp.org

Contexte

Le hérisson est un animal discret ayant un fort pouvoir de sympathie auprès du public. Pourtant ses populations sont en diminution constante. Il est principalement victime d'écrasements à cause de l'augmentation du trafic routier. En effet, les routes et l'urbanisation fragmentent ses habitats. Grand consommateur de limaces, le hérisson est victime des traitements employés contre ces dernières dans les jardins.

Cette action consiste donc à favoriser la présence de l'espèce en aménageant jardins privés et espaces verts avec des gîtes ou encore en utilisant différentes techniques plus naturelles pour limiter les dégâts occasionnés par les limaces dans les potagers. Ces interventions sont également favorables à beaucoup d'autres espèces (amphibiens, mammifères, oiseaux et insectes).

Méthodes d'action

Pour le hérisson, il est conseillé de créer des gîtes en amassant de petits tas de branches lors d'un élagage par exemple, de constituer un tas de bûches avec une cavité accessible ou ne pas dessoucheur systématiquement les arbres coupés. Il est également possible de créer un gîte artificiel. Vous pouvez en trouver dans le commerce mais ils peuvent aussi être fabriqués par les agents techniques, par les habitants ou par une association lors d'un atelier participatif... De nombreuses informations sont disponibles sur le site de « Mission hérisson » : <https://missionherisson.org/herissons/amenagements-au-jardin>.

Pour attirer d'autres animaux dans votre jardin, vous pouvez installer des mangeoires à oiseaux pendant les périodes de gel, des nichoirs, un hibernaculum, etc. Ce dernier aménagement permet aux animaux d'hiverner. Il fera le bonheur des petits mammifères, des amphibiens et des lézards. Il est composé d'un mélange de pierres, de branchages et de terre. Un simple tas de feuilles mortes peut également abriter des espèces diverses.

N'hésitez pas à communiquer auprès de vos habitants sur les aménagements favorables à la vie dans les jardins et aux déplacements des petits animaux.

Coûts

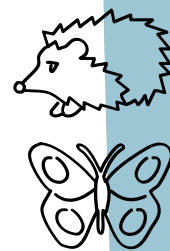
Les abris à hérisson, les nichoirs et les mangeoires peuvent être trouvés dans le commerce. Vous pouvez aussi les fabriquer vous-même. Pour les hibernacula, rien ne vaut les matériaux naturels de récupération.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Renforcer la gestion différenciée des espaces verts



Exemple de parc urbain traité en gestion différenciée (Loire) © Diane Corbin - FNE Loire

Contexte

La mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces publics constitue une étape clé pour la préservation et la conservation d'une biodiversité fonctionnelle.

La gestion différenciée est une combinaison de différents modes de gestion et correspond au « bon entretien au bon endroit ». Elle tend vers une gestion plus écologique et extensive des espaces verts, tout en mettant en valeur la biodiversité dans les espaces de nature ordinaire.

En catégorisant les différents milieux de la commune, en fonction de leur usage, leur localisation et de leurs enjeux (ou potentialités) écologiques, elle permet à la fois des bénéfices économiques (financiers et de main d'œuvre), esthétiques et environnementaux (réduction des émissions de polluants et des pertes en eau, préservation de la biodiversité).

Cette action favorise notamment la préservation voire la réhabilitation de corridors écologiques, en permettant le déplacement et l'accomplissement du cycle de vie des espèces dans des conditions favorables.

Depuis de nombreuses années, FNE Loire s'est spécialisée dans l'accompagnement des collectivités pour la mise en place d'une gestion différenciée, opérationnelle et favorable à la biodiversité. De nombreux espaces verts du territoire ont d'ores et déjà fait l'objet d'échanges et de préconisations.

▶ Méthodes d'action

Les actions possibles sont libres et multiples en fonction de votre commune. Une mise en œuvre de la gestion différenciée peut s'appuyer sur 3 principes : concevoir sobrement, gérer de façon plus extensive, créer de nouveaux milieux.

Concevoir sobrement :

- Définir le cadre du projet : engagements de la commune, délimitation des espaces à entretenir et classes d'entretien des espaces, coût global...
- Réinventer ses pratiques : préserver les milieux existants, utiliser des revêtements simples comme les allées minérales ou végétalisées, bien choisir les espèces selon les espaces et accepter de ne pas intervenir, penser en amont à l'entretien...
- Choisir le bon végétal au bon endroit : adapter le choix de l'essence et son entretien à l'intensité de la gestion souhaitée, connaître les caractéristiques du milieu et des végétaux afin de choisir leur emplacement, limiter leur taille, améliorer leur état de santé...
- Réduire les volumes de déchets : diminuer la fréquence de tonte et de taille, favoriser le recyclage ou la réutilisation des rémanents (hôtel à insectes, décoration, compost...).
- Réduire le volume et le besoin d'arrosage afin de développer les systèmes racinaires et leur résilience : pailler, privilégier les plantes vivaces locales dans les massifs, accepter le jaunissement des végétaux, amender les sols avec du compost pour améliorer leur rétention...
- Désherber au minimum, être tolérant aux « mauvaises herbes » et végétaliser plutôt que de désherber : limite l'érosion du sol et le ruissellement de l'eau, filtre la pollution, crée un lieu de vie pour les pollinisateurs, limite les îlots de chaleur...

Gérer de façon plus extensive :

- Réaliser une seule fauche tardivement, après le 15 juillet (favorise la biodiversité en offrant plusieurs strates de végétation et en permettant à la faune

et à la flore de boucler leurs cycles de vie, permet d'économiser du matériel et du carburant), pas en dessous de 10 cm de hauteur et conserver une zone refuge non fauchée (préservation à la fois de la biodiversité et du sol).

- Gérer l'embroussaillage par le pâturage favorise la biodiversité, diminue le compactage des sols, le temps de travail (zones difficiles d'accès pour la tonte) et limite la pollution.
- Favoriser la libre évolution (cf. « Informations générales ») des espaces pour constituer des zones de refuge pour la faune et permettre à la flore locale de s'exprimer, tout en présentant un intérêt pédagogique. Attention à surveiller la présence d'espèces invasives !
- Planter et gérer de façon raisonnée les ligneux, végétaliser le pied des arbres (réduit le désherbage, économise l'eau, filtre la pollution, limite les îlots de chaleur...).

Afin de faciliter l'acceptation par les habitants des modifications du paysage urbain, communiquer et sensibiliser tout au long de sa mise en place est nécessaire.

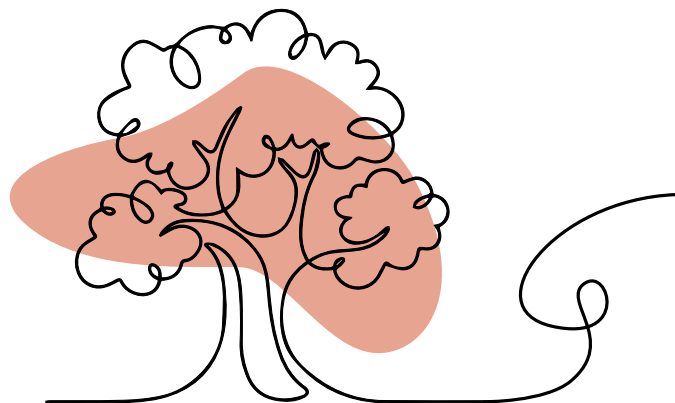
Créer de nouveaux milieux : trouver plus d'informations dans d'autres fiches du catalogue

- **Fiche P1** : Préserver et restaurer le réseau de haies
- **Fiche P4** : Créer ou restaurer des mares
- **Fiche P8** : Préserver la petite faune des jardins
- **Fiche P11** : Aménager et gérer des espaces favorables pour les insectes
- **Fiche P12** : Implanter des essences locales dans vos massifs

€ Coûts

Le coût est variable en fonction des actions entreprises. À terme, en limitant les interventions sur les espaces verts, une gestion différenciée peut générer des économies.

En effet, certaines actions évitent l'usure précoce du matériel ou permettent d'économiser de l'énergie et des ressources (eau, carburant...) tandis que d'autres peuvent être réalisées en recyclant des matériaux usagés.



Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



Préserver les massifs d'orties

COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Paon du jour sur une feuille d'ortie © Pixabay

Contexte

Les chenilles de papillons se nourrissent de plantes dont elles dépendent : les plantes-hôtes. De nombreux papillons n'ont que quelques plantes-hôtes voire qu'une seule. C'est le cas du paon du jour qui dépend quasi exclusivement de l'ortie. Autrement dit, sans orties, pas de paon du jour, ni de nombreux autres insectes d'ailleurs. Bien que comestible pour l'Homme, utile au jardinier et possédant de nombreux autres usages dans la médecine ou le textile, cette plante est mal-aimée notamment à cause de son caractère urticant.

Les orties poussent sur des milieux riches, plutôt basiques et sont relativement tolérantes concernant les autres paramètres (luminosité, humidité, température, etc.). Sa présence indique souvent un excès de matière organique végétale ou animale (zones de nourrissage du bétail par exemple ou accumulation de la matière organique avec le relief et le ruissellement).

L'ortie a la réputation d'avoir des propriétés nutritionnelles et thérapeutiques. Elle peut être en effet utilisée contre les anémies et les déminéralisations du fait de sa richesse en fer et autres minéraux. Elle est aussi employée pour soigner les rhumatismes. Côté nutrition, cette plante est une source importante de protéines. Malgré son côté piquant, l'ortie est donc l'alliée de votre santé !

Sources : *L'Encyclopédie des plantes bio-indicatrices alimentaires et médicinales, Guide de diagnostic des sols, vol. 1, Gérard Ducerf, Editions Promonature, 2005*

Ait Haj Said, Amal, et al. « Mise en valeur du potentiel nutritionnel et thérapeutique de l'ortie dioïque (*Urtica dioica* L.) », *Hegel, vol. 3, no. 3, 2016, pp. 280-292.*



Chenilles de paon du jour © M. Villemagne - FNE Loire

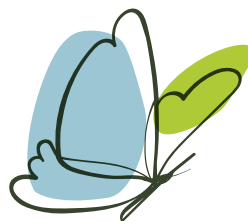
▶ Méthodes d'action

L'objectif de cette action est de mettre en place une gestion différenciée concernant cette espèce. Des massifs d'orties doivent être préservés lors des tontes et débroussaillages. Ces derniers peuvent être sélectionnés en dehors des itinéraires fréquentés par le public et une information appropriée permettra de faire comprendre l'intérêt de la plante aux habitants.

Pour aller plus loin, référez-vous à la fiche P9 « Renforcer la gestion différenciée des espaces verts ».

€ Coûts

Seules l'information et la sensibilisation des habitants peuvent représenter un coût financier pour la collectivité, à l'instar de tout ce qui a trait à des changements de pratiques en lien avec la gestion des espaces verts.



Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Aménager et gérer des espaces favorables pour les insectes



Gîte à perce-oreilles © Renaud Daumas - LPO AuRA

Contexte

Les insectes regroupent des animaux invertébrés très variés, depuis les libellules et les papillons jusqu'aux grillons en passant par les abeilles. Ils vivent partout autour de nous, dans tous les milieux naturels et anthropiques. Certaines espèces sont de très bons auxiliaires du jardinier, tels que la coccinelle (qui peut manger jusqu'à 80 pucerons par jour), le syrphé (qui peut en manger 300 par jour) ou encore l'osmie (une abeille solitaire qui est un excellent pollinisateur). Ils sont nombreux à être en déclin, ce qui pose d'ores et déjà problème pour la pollinisation des fleurs. L'ensemble de la chaîne alimentaire en dépend, y compris nos fruits et légumes et la nourriture du bétail. Il est ainsi particulièrement important de tout mettre en œuvre pour favoriser la survie de ces animaux.

La gestion différenciée (voir fiche P9 « Renforcer la gestion différenciée des espaces verts ») est une bonne base pour la préservation des insectes, et notamment

l'abandon des produits phytosanitaires. Il est cependant possible d'aller plus loin, en aménageant et en gérant des espaces favorables (voir fiche P7 « Préserver un espace pour la biodiversité sur un terrain communal »). Une communication adaptée autour de ces initiatives permettra de sensibiliser la population.

Les hôtels à insectes, par exemple, sont de très bons supports pédagogiques pour faire découvrir les insectes et leur rôle dans l'écosystème. Il s'agit d'aménagements permettant d'accueillir de nombreuses espèces, notamment durant leur phase de repos au cours de la saison froide. Certains insectes vont même s'y reproduire, comme les abeilles solitaires. Cependant, la seule multiplication de ces hôtels ne peut suffire. En effet, de nombreuses espèces, comme le paon du jour, sont inféodés à des milieux très spécifiques (voir fiche P10 « Préserver les massifs d'orties »).

🎬 Méthodes d'action

Cette action consiste à mettre en place des installations favorables aux insectes, tels que des tas de feuilles mortes, de branchages, des jardinières de plantes aromatiques ou encore des hôtels à insectes.

Afin de les mettre en œuvre, la commune doit commencer par décider de leur nombre et de leur emplacement. Ces installations doivent être orientées vers le sud ou le sud-est, à l'abri du vent et à proximité d'un espace vert (idéalement d'herbes hautes, d'une prairie fleurie ou d'un verger). Les services techniques, les habitants ou encore les scolaires pourront s'impliquer dans ce projet.

Dans le cas des hôtels à insectes, il s'agit de structures en bois dont les casiers sont remplis par différents éléments : du bois à tiges creuses et des tiges à moelle, des refuges en carton ondulé (bien protégés de la pluie), des pots en terre remplis de paille, des rondins percés, du torchis... Ils peuvent avoir n'importe quelle forme pour s'intégrer dans le paysage ou représenter une particularité de la commune. Les éléments de remplissage de l'hôtel sont à prélever dans la nature (bois, rondins) ou en matériaux de récupération (pots de fleurs usagés, cartons, paille). Afin d'éviter la chute des petits matériaux (tiges creuses, brindilles...), il est conseillé de fixer les éléments avec un grillage dont les mailles doivent être suffisamment larges pour laisser passer les insectes. Ce travail de garniture peut être confié à des enfants de la commune dans le cadre d'une activité (école, centre de loisirs, conseil municipal des enfants, etc.). Enfin, un panneau explicatif permettra aux habitants de se familiariser avec ce type de structure.

€ Coûts

Cette action engendre un coût limité si la fabrication et l'installation se fait en régie avec des matériaux de récupération. Il est possible sinon de trouver des hôtels clés en main sur Internet. Mais attention, certains sont davantage esthétiques que réellement utiles pour la biodiversité (diamètre des tiges trop gros, branches trop courtes...).

Vous pouvez également faire appel à des associations de protection de la nature pour encadrer un atelier de fabrication d'hôtel et ainsi aller plus loin dans la découverte des insectes et de l'intérêt de ces aménagements.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

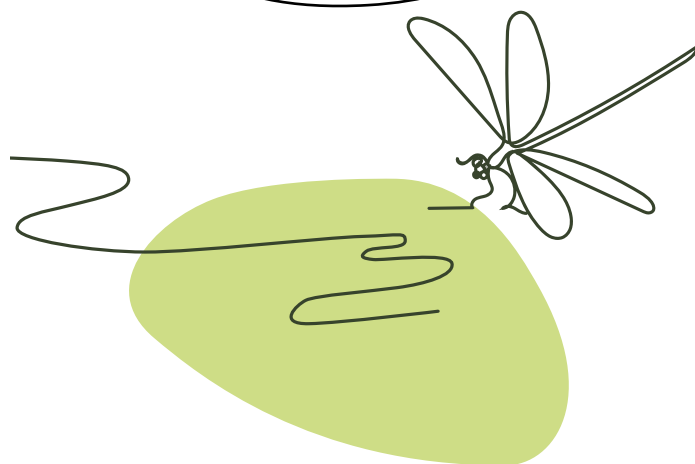
Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



Rondin à insectes © Bertrand Tranchand - LPO AuRA

Un hôtel à insectes de grande taille et bien visible joue un rôle pédagogique non négligeable. Néanmoins, afin de limiter la propagation de maladies et la prédation entre espèces, il est plus judicieux de créer de petites structures, voire juste installer quelques fagots ou autres éléments de l'hôtel dispersés sur la commune.





COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Planter des essences locales dans vos massifs fleuris



Mélange d'espèces locales et ornementales en zone urbaine © Marc Pavailler - LPO AuRA

Contexte

Les végétations constituent les habitats des espèces et le premier maillon de toutes les chaînes alimentaires. Autrement dit, elles forment le support de la richesse faunistique. Ces milieux servent également de corridor écologique en permettant le déplacement de la faune sauvage. Cependant, la présence d'espèces horticoles, voire invasives, limite fortement les potentialités d'accueil de la biodiversité, alors qu'elles peuvent être remplacées par des plantes issues de notre région biogéographique (c'est-à-dire le Massif central). Le label « Végétal Local » permet de s'assurer de l'origine génétique des plants*. Les ronds-points, espaces verts, jardins particuliers... constituent alors un relais entre les milieux naturels et anthropiques. De plus, depuis quelques années, les concours de fleurissement prennent en compte la gestion écologique des espaces verts (type d'entretien et choix des essences).

Attention, les espèces envahissantes telles que l'arbre aux papillons ou le séneçon du Cap ont tendance à coloniser en premier les sols nus. Pour éviter leur propagation, vous pouvez donc semer un mélange herbacé naturel. Une attention particulière doit être portée lors de travaux d'aménagement.

🎯 Méthodes d'action

Pour mettre en œuvre cette action, différentes options peuvent être expérimentées sur des espaces verts de votre choix. Il peut s'agir de pelouses urbaines, de massifs horticoles, etc. Pour chaque secteur, la pose d'un panneau explicatif permet de sensibiliser les habitants et de leur faire accepter le changement.

- Les espèces implantées peuvent être des mélanges de semis et/ou des plants de vivaces « Végétal Local ». Vous pouvez aussi laisser cohabiter vos massifs avec des plantes spontanées intéressantes. Elles attireront le regard tout autant que la biodiversité.
- L'entretien est à adapter selon la composition de vos massifs fleuris (fiche P9 « **Renforcer la gestion différenciée des espaces verts** »).
- Chaque année, quelques m² de pelouse peuvent être laissés en libre évolution jusqu'à l'automne afin de permettre à la flore d'accomplir son cycle biologique, jusqu'à la dissémination des graines. Pour éviter l'installation de ligneux, le secteur choisi changera tous les ans. Cette option est valable autant pour les espaces communaux que pour les jardins privés.

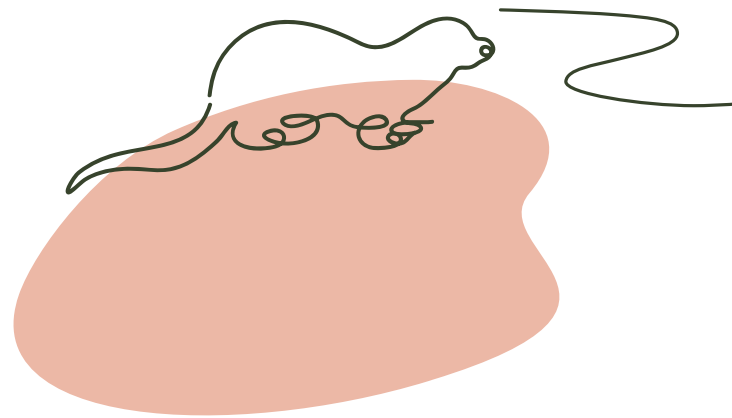
- Encourager les habitants à semer des espèces végétales locales en distribuant des sachets de graines. Petit à petit, ceux-ci verront leur jardin accueillir, entre autres, papillons et autres insectes pollinisateurs. A vous de choisir votre méthode de distribution et ses destinataires : ensemble des habitants, participants des concours de fleurissement, utilisateurs de jardins partagés, etc. Vous pouvez les encourager à utiliser ces graines par exemple dans leur jardin, sur leur balcon, au pied des arbres ou des murs.

- Installer une grainothèque « Végétal Local » dans un bâtiment communal, comme une bibliothèque ou organiser un troc de graines ou de plants locaux.

La fiche P1 « **Préserver et restaurer le réseau de haies** » est le corollaire de cette action pour les espèces ligneuses.

€ Coûts

Pour l'acquisition de graines locales, une option consiste à se rapprocher d'un agriculteur et de lui proposer de récupérer des semis dans les granges de stockage de foin. Cependant, soyez vigilants au choix des parcelles (flore présente, date de fauche, fertilisation...), au risque de récupérer des graines de plantes indésirables (ambroisie, etc.) ou exclusivement des graminées.



Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Favoriser le passage de la petite faune



Passage à petite faune aménagé dans un grillage © Emilie Joly - FNE Loire

Contexte

Les hérissons sont des animaux ayant un fort pouvoir de sympathie auprès du public. Or ces animaux discrets sont victimes de la route principalement. Ils peuvent parcourir jusqu'à 4 km par nuit. En milieu urbain, les déplacements du hérisson sont linéaires : il utilise les chemins qui lui coûtent le moins d'énergie*.

Ainsi, il paraît important d'aménager des passages pour la petite faune sous les clôtures. Cela leur permet de circuler de jardin en jardin, sans passer par des endroits dangereux comme les routes, et ainsi trouver efficacement leur nourriture et leur abri. Ces passages seront bénéfiques aux hérissons mais aussi aux petits mammifères et aux amphibiens.

Méthodes d'action

Plusieurs solutions simples s'offrent à vous pour mettre en œuvre cette action.

Laisser un espace de 10-12 cm sous les clôtures (grillages, murs, etc.) suffit pour lui permettre de traverser. Vous pouvez intégrer cet objectif aux règlements de clôture en zone urbaine de vos documents de planification.

Vous pouvez adapter les clôtures autour des bâtiments municipaux. L'idéal reste de privilégier les haies (fiche P1 « Préserver et restaurer le réseau de haies ») voire des lisses en bois.

Il existe des plaques en inox décoratives et spécialement conçues pour adapter des grillages existants. Vous pouvez en offrir à vos habitants, que ce soient des entreprises ou des particuliers, par exemple aux nouveaux arrivants.

Pour aller plus loin

Afin de limiter les écrasements, des passages de type crapauducs peuvent être aménagés sous les routes. Ils seront bénéfiques aux amphibiens, mais aussi aux mammifères et aux reptiles. Ces derniers, plus coûteux, sont à réfléchir au moment de la réfection de la voirie. Il est cependant possible d'obtenir des subventions pour ces travaux. Pour cela, renseignez-vous auprès de Saint-Étienne Métropole.

Coûts

En fonction des options choisies pour cette action, le coût est très variable. La prise en compte de cet objectif dans les règlements de clôture n'engendre pas de coût spécifique, alors que le remplacement ou l'achat de plaques en inox nécessite un budget dédié et la mobilisation des services techniques.

Les plaques sont vendues autour d'une vingtaine d'euros sur Internet.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr

* Balbi et al., 2019
<https://osur.univ-rennes1.fr/actualites/peut-prevoir-les-deplacements-des-herissons-en-ville-et-accessoirement-les-faciliter>



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Intégrer la biodiversité au bâti



Biodiversité et bâti © Arnaud Misse - architecte

Contexte

De nombreuses espèces utilisent le bâti pour accomplir leur cycle de vie. Pourtant, la biodiversité est encore trop peu prise en compte dans la construction et la gestion du bâti. En effet, de nombreux projets contribuent aujourd'hui à l'érosion de cette dernière :

- Des projets de rénovation et de réhabilitation du bâti ne prenant pas en compte les espèces présentes dans les constructions : obstruction/ destruction de cavités (rénovation de façade et de toiture, rénovation thermique).
- Des nouvelles constructions lisses sans cavité (murs lisses, toits terrasses, disparition des corniches et trous de boulins).
- Des bâtiments modernes en verre présentant un danger pour l'avifaune.

Des solutions existent pourtant pour intégrer la biodiversité au bâti et pour favoriser une cohabitation. Un travail mené en Isère par le CAUE, la LPO et de nombreux partenaires dont la FNE a conduit à la réalisation d'un guide technique accessible sur le site internet suivant : www.biodiversiteetbati.fr

Méthodes d'action

En fonction des objectifs poursuivis, différentes actions peuvent être mises en place. Celles-ci sont regroupées en fonction de quatre thèmes, dans le guide technique pré-cité :

- **La végétalisation du bâti** : 4 fiches dédiées à la végétalisation des toitures, une fiche dédiée aux murs et façades et une fiche dédiée aux abords du bâti
- **L'inclusion de gîtes et de niochirs dans le bâti** : 7 fiches
- **Les interactions Homme et biodiversité** (surfaces vitrées, éclairage...) : 4 fiches
- **Les aspects juridiques** (sous réserve des évolutions éventuelles depuis l'édition du document)

Coûts

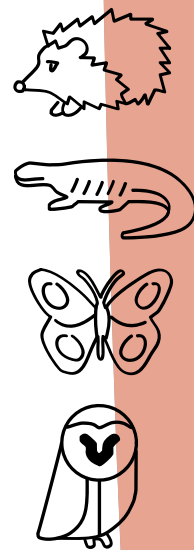
Il n'est pas possible de chiffrer cette action. Certaines actions auront un coût négligeable (aménagement d'un tas de bois mort sur un toit terrasse...). D'autres, en revanche, nécessiteront un budget conséquent (création d'un mur végétal...).

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Mettre en valeur la biodiversité !



📄 Contexte

Chacune des « espèces totems » ciblées dans les actions de l'ABC présente des caractéristiques et des intérêts particuliers. L'objectif de cette action est de sensibiliser les habitants aux richesses naturelles de la commune et de l'agglomération.

🎯 Méthodes d'action

Cette action consiste d'abord à relayer auprès de vos habitants les campagnes de communication liées à l'ABC. Pour aller plus loin, vous pouvez rédiger un article et le partager sur vos différents supports de communication. Vous pouvez pour cela vous appuyer sur les fiches espèces en introduction de ce catalogue d'actions, sur de la bibliographie en ligne (sites des associations partenaires, Telabotanica, Muséum National d'Histoire Naturelle). Attention de choisir des sites avec des informations vérifiées et justes.

N'hésitez pas, pour sensibiliser au mieux vos lecteurs, à rédiger cet article de façon ludique ou imagée, sous forme de conte par exemple. Un appui technique peut être proposé par FNE et la LPO, partenaires du projet.

💶 Coûts

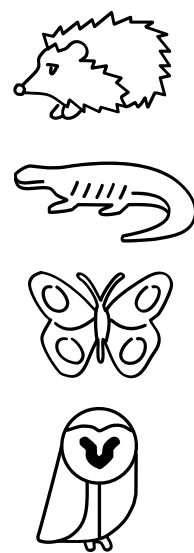
Cette action ne nécessite pas de budget spécifique ! Vous pouvez reprendre tout ou partie des textes et photographies disponibles dans ce document ou sur le site Internet pour vos communications.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Organiser une animation avec l'école ou dans une structure socio-éducative



Exemple de kits pédagogiques disponibles auprès de FNE Loire

Animation scolaire © B Jankowiak - LPO AuRA



Éphéméride de la Biodiversité © LPO

Contexte

L'objectif de cette action est de sensibiliser les enfants de votre commune et leurs familles. La découverte de la biodiversité de leur territoire immédiat permet aux enfants de renouer le contact avec le vivant, tout en prenant conscience de la richesse de leur environnement. Il est primordial de faire connaître cette richesse si l'on souhaite que les jeunes générations s'approprient les enjeux de la transition écologique, et soient des ambassadeurs de la biodiversité auprès de leurs familles.

Méthodes d'action

Cette action consiste à organiser pour un ou plusieurs groupes de votre commune une séquence d'animations permettant aux enfants de découvrir la biodiversité locale. Pour cela, vous pouvez contacter les associations d'éducation à l'environnement qui vous proposeront des animations adaptées aux programmes scolaires ainsi qu'aux projets pédagogiques des enseignants ou référents.

Il est également possible de vous fournir des outils pédagogiques contenant toutes les ressources nécessaires pour la réalisation de séquences thématiques (documentation, outils pédagogiques, exemples d'ateliers). FNE propose par exemple des kits sur différents sujets (« Nature sans frontières », sur la flore rudérale « Herbes Folles », etc.). La LPO propose un « Éphéméride de la biodiversité », permettant de découvrir un phénomène naturel chaque semaine, en lien avec la saison, comme par exemple, la migration des oiseaux.

N'hésitez pas à relayer cette information à vos structures locales susceptibles d'être intéressées.

Coûts

Le coût d'une animation varie entre 250 et 300 €. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à demander un devis personnalisé.

Le coût des kits pédagogiques est de 35 € hors frais de port.

Plus d'informations sur l'« Éphéméride de la biodiversité » sur www.ephemeridedelabiodiversite.fr

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Organiser une exposition sur la biodiversité



Exposition « Idées reçues » installée à la Réserve des Gorges de la Loire © Richard Bio - FNE Loire

Contexte

Cette action consiste à organiser une exposition sur la thématique du Totem que vous avez choisi, soit l'espèce en elle-même, soit le groupe qu'elle représente : les papillons pour le paon du jour, les amphibiens pour le triton alpestre, les oiseaux ou les rapaces pour l'effraie des clochers et les mammifères pour le hérisson.

Vous pouvez aussi traiter de sujets en lien avec votre Totem comme la pollution lumineuse pour l'effraie des clochers, l'intérêt des mares pour le triton alpestre, etc.

Plus l'action est originale et locale, plus vous attirerez de visiteurs !

Méthodes d'action

Pour réaliser cette action, deux choix s'offrent à vous :

- Vous réalisez vous-même l'exposition avec les élèves de l'école, le centre social et pourquoi pas les habitants.
- Vous pouvez louer/emprunter une exposition auprès d'un partenaire de l'ABC (voir tableau au verso) ou d'une autre structure.

Vous pouvez en profiter également pour mettre à disposition le jeu « Mission Transition » élaboré par la Métropole dans le cadre du Contrat Vert et Bleu. Il s'agit d'un jeu collaboratif entre 2 et 5 joueurs, à partir de 8 ans. Une partie dure environ 30 minutes. L'objectif est de développer des projets répondant à l'enjeu de la transition écologique et énergétique. Bâissez un monde meilleur en portant des actions de différentes échelles et ambitions sur l'ensemble des secteurs du territoire tout en prenant en compte les contraintes !

Liste des expositions disponibles auprès des partenaires de l'ABC (SEM, LPO et FNE)

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

RECONNECTONS-NOUS
À LA NATURE

DÉCOUVRONS ET
PRÉSERVONS LA
BIODIVERSITÉ LOCALE

LPO

LES OISEAUX DE LA LOIRE

HUPPE ET TORCOL

HIRONDELLES ET MARTINETS

PLUMES DE NUIT

L'ARBRE ET L'OISEAU

UN JARDIN NATURE

UN NICOIR DANS MON
JARDIN

CES ANIMAUX QUI NOUS
VEULENT DU BIEN

BIODI QUOI ? BIODIVERSITÉ !

CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
QUEL AVENIR POUR LA
BIODIVERSITÉ

ENTRE TERRE ET EAU...
LES AMPHIBIENS

LE VERRE, UN PIÈGE MORTEL
POUR LES OISEAUX

À TIRE D'AILE... LA MIGRATION
DES OISEAUX

TÊTE EN L'AIR

FNE

LA NUIT JE VIS !

ZÉRO PESTICIDE ET JARDINS

LES IDÉES REÇUES

LE CASTOR

LE RENARD

€ Coûts

Le coût de cette action est fonction de ce que souhaite la commune : concevoir une exposition, en louer une ou en trouver une disponible gratuitement.

La LPO de la Loire loue ses expositions. FNE Loire peut prêter ses expositions à ses partenaires. Les conditions seront à définir précisément lors du choix de l'exposition.

D'autres structures partenaires possèdent également des expositions sur la biodiversité. Vous pouvez contacter par exemple le Conservatoire Botanique National du Massif central (CBNMC), le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Rhône-Alpes, Arthropologia, etc.

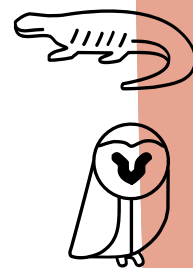
Vous pouvez également contacter le service Sensibilisation/Education des publics à Saint-Étienne Métropole

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Organiser une soirée thématique avec les habitants



Soirée d'animation © LPO AuRA

Contexte

Si la nuit la plupart des espèces sont au repos, d'autres, aux mœurs nocturnes, sont au contraire en pleine activité. Il est ainsi possible de faire découvrir de nombreux animaux au travers de sorties nocturnes afin de sensibiliser les habitants à ces animaux méconnus. De plus, le public est souvent enthousiaste à l'idée de se confronter au monde de la nuit. C'est l'occasion d'expérimenter de nouvelles sensations. Lorsque la vue est réduite, les autres sens sont démultipliés.

Les sorties peuvent être axées sur différents groupes d'espèces : amphibiens, chauves-souris, rapaces nocturnes ou papillons de nuit. L'approche de ces espèces est facilitée par la présence d'un naturaliste spécialisé.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr

Méthodes d'action

Cette action consiste à organiser pour vos habitants une soirée sur un groupe d'espèces nocturnes.

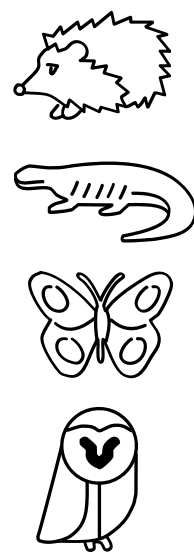
La soirée comportera une partie de présentation en salle pour préparer la sortie de découverte. Elle peut être adaptée à tous les publics à partir de 6 ans. Contes, jeux et découvertes naturalistes réjouiront petits et grands !

Pour bénéficier de ces animations, vous pouvez contacter les associations partenaires qui pourront les adapter à votre territoire et vos envies. Attention, ces animations ne sont possibles qu'à certaines périodes de l'année en fonction du rythme de vie des espèces choisies. Par exemple, les soirées amphibiens sont à réaliser entre les mois de mars et de mai et pour les rapaces nocturnes à la fin de l'hiver.

Ces animations peuvent s'intégrer dans des événements nationaux comme la Nuit de la chauve-souris, la Nuit de la chouette ou Fréquence Grenouilles. Retrouvez plus de détails sur la page « Informations générales » du catalogue.

Coûts

Le coût d'une animation varie entre 250 et 300 € environ. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à demander un devis personnalisé.



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Élaborer un jeu de piste pérenne sur la commune



Trésor issu d'une cache © Tourisme en Champagne-Ardennes

Contexte

La biodiversité de proximité est peu connue du grand public. Dans le cadre de l'ABC, de nombreuses espèces ont été vues ou entendues sur votre commune. L'objectif de cette action est de rendre visible cette richesse naturelle auprès de vos habitants et de mettre en avant les aménagements et/ou la gestion que vos équipes mettent en œuvre en faveur de la biodiversité.

Le géocaching est une chasse au trésor accessible au grand public 7j/7 et 24h/24. Les joueurs sont invités à résoudre des énigmes qui les emmènent découvrir le patrimoine culturel ou naturel d'un secteur. A la fin, ils trouvent la « cache », une petite boîte qui renferme un « trésor » et un papier où ils peuvent inscrire leur nom ou celui de leur équipe.

Les joueurs viennent parfois de loin pour réaliser ces jeux. Certains choisissent même leur lieu de vacances en fonction des jeux de piste qu'ils souhaitent faire ! Cette action est donc l'occasion de mettre en avant la commune, la richesse de son patrimoine naturel, les actions favorables à la biodiversité mais aussi d'impliquer les citoyens, commerçants et acteurs du tourisme dans la démarche.

Dans le cadre de l'ABC, ce concept est en cours de test sur deux communes de Saint-Étienne Métropole. Il est prêt à être déployé sur les territoires des communes volontaires.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

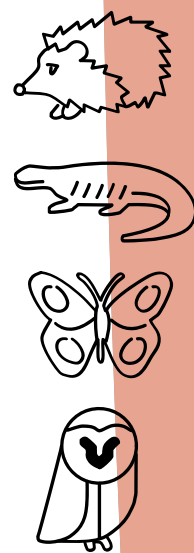
engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr

Méthodes d'action

Pour être accompagné dans la réalisation de cette action et bénéficier de l'expérience des communes pilotes du territoire, vous pouvez contacter les associations partenaires. Le projet sera à co-construire en fonction du patrimoine naturel de votre commune et des actions et lieux que vous souhaitez mettre en avant. Pour cela, une réunion sur le terrain sera réalisée avec *minima* un élu et un agent technique.

Coûts

Un devis personnalisé vous sera proposé, il prendra en compte au minimum le temps de réunion et la création du jeu de piste adapté à votre commune. Du temps pour échanger avec les commerçants et les habitants pourra également être prévu en fonction de vos besoins d'accompagnement.



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Organiser un chantier participatif en faveur de la biodiversité



Chantier sonneur à ventre jaune © Marc Pavailer - LPO AuRA

Contexte

Certaines actions « Protection » de ce catalogue peuvent être réalisées sous la forme d'un chantier participatif.

L'objectif de cette action est d'organiser un chantier avec des habitants bénévoles afin de favoriser la biodiversité. Il peut consister à planter une haie, fabriquer et poser des nichoirs ou des gîtes, ou restaurer une mare ou toute autre action qui vous semblera adaptée.

Le bénéfice est ainsi doublé : sensibiliser la population et améliorer l'habitat de l'espèce.

Méthodes d'action

En fonction des enjeux sur votre territoire, la première étape consiste à choisir le type de chantier à réaliser puis à trouver le lieu adéquat. Il peut être réalisé sur une parcelle publique ou communale, ou chez des particuliers s'ils donnent leur accord.

La seconde étape consiste à communiquer auprès des habitants individuels et/ou des associations pour trouver des bénévoles. En parallèle, il convient d'acheter le matériel nécessaire au chantier et notamment les éléments de sécurité pour les participants.

Enfin, le jour J, il ne reste plus qu'à coordonner l'ensemble pour mener à bien le chantier.

N'hésitez pas à contacter les associations pour des conseils techniques mais aussi pour une présentation des espèces cibles du chantier. Il est important que les bénévoles comprennent bien le sens du travail qu'ils effectuent.

Coûts

Les chantiers participatifs permettent de réduire le coût financier de travaux en impliquant la population. Cependant, il faut être conscient du temps que demande l'organisation des chantiers par les services communaux et/ou les élus. Il est également possible de bénéficier de subventions pour mener à bien ce type d'actions. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher des associations ou des services de Saint-Étienne Métropole.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr

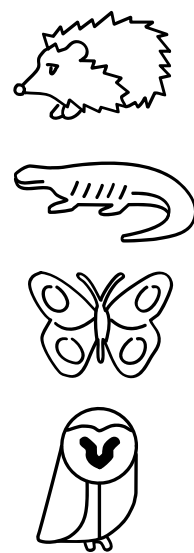
COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



Favoriser la participation citoyenne aux mobilisations associatives environnementales



© Nightowl de Pixabay

Contexte

La protection de la biodiversité est portée, entre autres, par de nombreuses associations, qui ont toujours besoin de coups de main bénévoles. Les actions possibles sont nombreuses, et variées, en fonction des envies et des compétences de chacun. L'objectif de cette action est de permettre aux habitants qui souhaiteraient s'impliquer d'entrer en contact avec les associations qui leur permettront d'agir concrètement en faveur du vivant.

Méthodes d'action

Cette action consiste tout d'abord à faire connaître aux habitants les campagnes associatives en cours sur la biodiversité, et les besoins auxquels ils peuvent répondre.

Ces coups de main peuvent être très ponctuels (ex : tenir un stand lors d'un évènement), ou plus réguliers (ex : participer une fois par semaine, à accueillir le public sur un site). Ils peuvent également être réalisés à distance, de manière autonome (ex : transmettre leurs observations naturalistes sur un site internet dédié). Pour les plus impliqués d'entre eux, il est également possible de présenter leur candidature pour devenir administrateurs, et ainsi participer aux décisions stratégiques.



Cette plateforme permet à tout un chacun de signaler une atteinte directe ou un projet pouvant porter atteinte à l'environnement. Les alertes ainsi créées seront transmises aux autorités environnementales compétentes.

<https://sentinellesdelanature.fr>



Apprenez à reconnaître les oiseaux et comptez-les régulièrement dans votre jardin, dans un parc public ou même sur votre balcon !

www.oiseauxdesjardins.fr

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr

Informations générales

Cohabiter avec la nature

À mesure que la population humaine augmente sur la planète, la surface à exploiter pour garantir son bien-être s'accroît en parallèle. Cette expansion rogne sur les espaces naturels et limite les habitats disponibles pour la faune sauvage. L'Homme et l'animal partagent des territoires chaque jour plus réduits et cette promiscuité croissante engendre des tensions. Le rôle de la médiation est de les désamorcer en associant conseils, accompagnement et expertise afin de permettre une cohabitation sereine et mutuellement bénéfique.

Pour vous aider à mieux cohabiter, les associations partenaires sont présentes à vos côtés. Vous pouvez consulter les sites sos-natureenvironnement.fr ou auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/sos-biodiversite

Si vous avez trouvé un animal blessé, il convient de contacter rapidement la structure compétente. Dans la Loire, il s'agit du centre de soin « L'Hirondelle ».

Mettez-le dans un carton fermé, au calme et au chaud. Ne lui donnez ni à manger, ni à boire et ne tentez pas de le soigner. Si l'animal est susceptible de représenter un danger pour votre sécurité, ne le manipulez pas. Dans tous les cas, **téléphonez au plus vite au centre de soins.**

Centre de soin « L'Hirondelle »

705 chemin de Napoly - 69 490 Saint-Forgeux

04 74 05 78 85 - contact@hirondelle.ovh

www.hirondelle.ovh



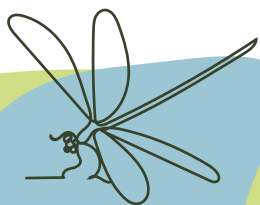
Blaireau dans les vignes © Thierry Barre - FNE Loire

Les Obligations Réelles Environnementales (ORE)

Les ORE sont un dispositif librement consenti et contractuel qui fait suite à la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Il s'agit de contrats entre le garant d'un intérêt environnemental et un propriétaire foncier. Les garants peuvent être une collectivité, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement (associations). Il est à noter que ces contrats sont rattachés à la parcelle et non à leur détenteur. Les ORE font donc perdurer les initiatives du propriétaire actuel au-delà de la période où il possède le bien et pour un maximum de 99 ans. Les clauses sont décidées librement entre les cocontractants.

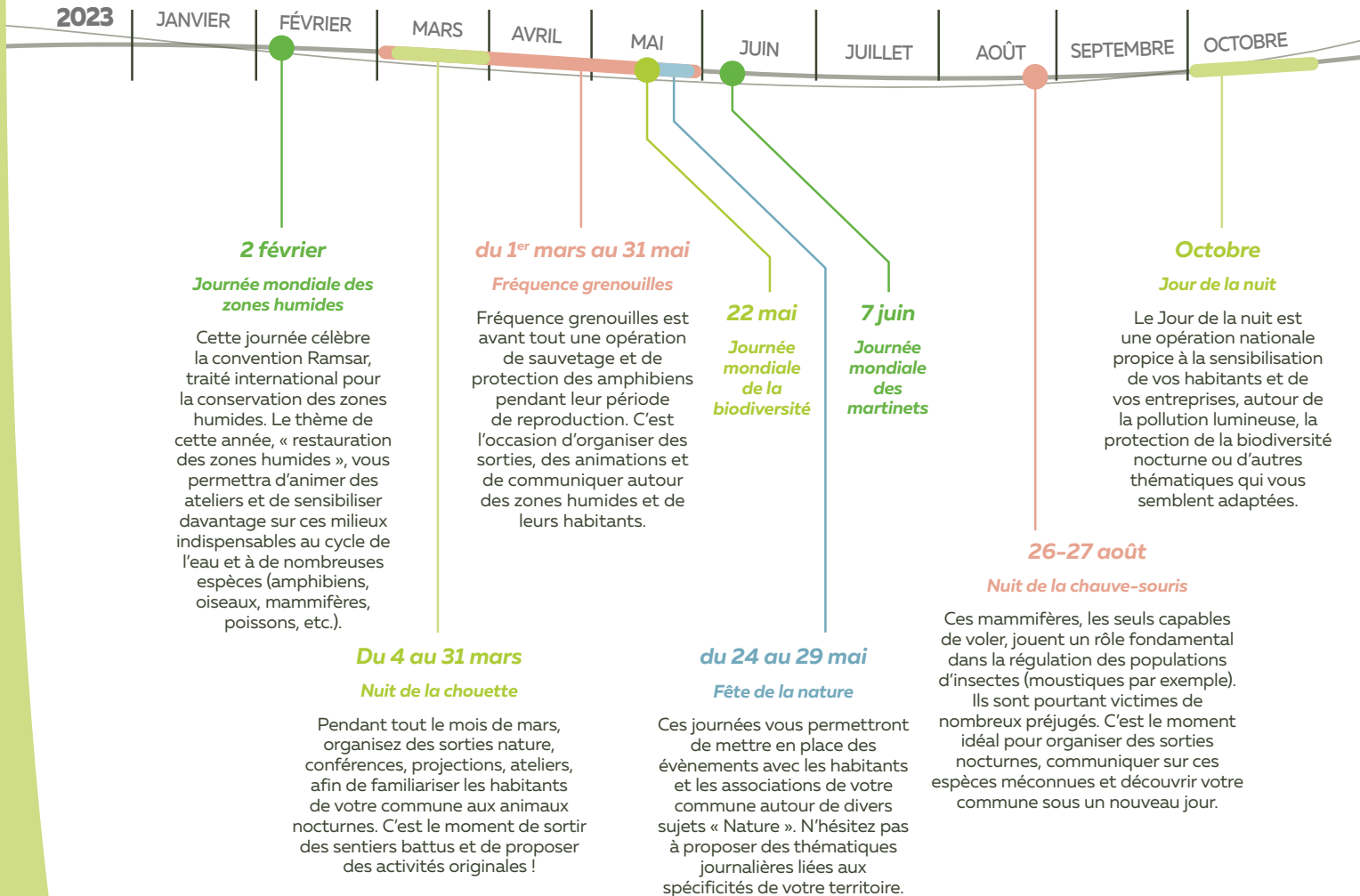
Elles peuvent être mises en place pour le maintien, la conservation et la restauration de la biodiversité, ou en tant que mesures compensatoires.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous tourner vers les associations partenaires et Saint-Étienne Métropole ou aller sur le site du gouvernement www.ecologie.gouv.fr.



Quelques évènements nationaux

Ces dates sont spécifiques à 2023 mais les évènements ont généralement lieu toujours à la même période de l'année.



Interventionnisme et libre évolution

Différentes philosophies existent autour de la protection de l'environnement. Pour préserver la biodiversité, il est possible d'avoir une vision interventionniste, c'est-à-dire que l'Homme façonne la nature pour obtenir le cortège d'espèces « sauvages » qu'il souhaite. À l'opposé, la libre évolution consiste à laisser faire la nature sans préjuger de la biodiversité obtenue.

De nos jours, les espaces vierges d'intervention humaine sont relictuels. Il n'existe, par exemple, plus de forêts primaires en France hexagonale. Les espaces en libre évolution ont un intérêt écologique car ils constituent un point de référence pour comparaison des espaces gérés. Certaines parcelles forestières sont ainsi classées en Réserves Biologiques Intégrales (RBI).

Végétal local

La marque Végétal local est une marque collective de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) créée en 2015 à l'initiative des Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN), l'Afac-Agroforesteries et Plante & Cité.

« La marque Végétal local est un outil de traçabilité des végétaux sauvages et locaux.

Sauvages ? Ces végétaux sont issus de collectes en milieu naturel, ils n'ont pas subi de sélection par l'Homme ou de croisement, ils sont naturellement présents dans la région d'origine considérée.

Local ? On se réfère ici à la notion de région écologique, ou région biogéographique, région d'origine du végétal : là où il a été collecté. 11 grandes régions écologiques ont été définies dans le cadre de la marque (indépendantes des régions administratives) et permettent de justifier la notion de « local ».

L'objectif est de garantir la traçabilité de ces végétaux et la conservation de leur diversité génétique afin d'avoir sur le marché des gammes adaptées pour la restauration des écosystèmes et des fonctionnalités écologiques. En effet, les végétaux sauvages et locaux sont porteurs d'adaptations génétiques spécifiques de la région écologique considérée. »
Source : www.vegetal-local.fr

La région biogéographique de Saint-Étienne Métropole est le Massif central. Sur ce secteur, différentes entreprises proposent la vente de graines et de plants certifiés. Elles sont répertoriées sur le site Internet. Il est par exemple possible d'acheter des sachets « évènementiels », personnalisables et en petits formats facilement distribuables pour sensibiliser le public.

Vous pouvez vous rapprocher du Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) pour avoir leur retour d'expérience sur de telles pratiques.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site

engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via

engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr



Plantation d'une haie de végétaux locaux © Emilie Joly - FNE Loire

Coordination : E. Joly pour FNE Loire

Rédaction : E. Joly, M. Doudement, A. Marsollier, V. Marquant et M. Rollet pour FNE Loire ; F. Jeanne et B. Jankowiak pour la LPO AuRA

Relecture : S. Pol, M. Higoa, M. Villemagne, K. Marie-Louise-Henriette, S. Roy, D. Corbin, O. Gernez, R. Doitrand, F. Bonnisol et C. Dumas pour FNE Loire ; S. Arnaud, C. Brucy, A. Brunel, B. Canal, V. François, N. Lorenzini, C. Novel, B. Tranchand et E. Véricel pour la LPO AuRA ; C. Malherbe et A. Gallot Fléchet pour Saint-Étienne Métropole

Maquette / Mise en page : Emagineurs - Groupe Evisiance

Engagez-vous pour la nature

SÉM

SAINT-ÉTIENNE la métropole

Saint-Étienne Métropole
2 Avenue Grüner - CS 80257 - 42006 Saint-Étienne Cedex 1

www.saint-etienne-metropole.fr



11 rue René Cassin
42 100 Saint-Étienne
loire@fne-aura.org
04 77 41 46 60



Agir pour
la biodiversité

11 rue René Cassin
42 100 Saint-Étienne
loire@lpo.fr
04 77 41 46 90

Projet financé par l'OFB et Plan France Relance

